



14° PROMOTION 2006-2007

LES DEUX CONGO, ENTRE ABONDANCE ET RARETE DE L'EAU

Mémoire de géopolitique du

Colonel OKOÏ Guy Blanchard
(Armée de Terre congolaise)

dans le cadre du séminaire
« Géopolitique de l'eau »

Directeur : Monsieur Barah MIKAÏL

Avril 2007

Fiche documentaire

1. **Titre :** Les deux Congo, entre abondance et rareté de l'eau
2. **Auteur :** Colonel OKOÏ Blanchard Guy (Armée de Terre Congolaise)
3. **Date :** 5 Avril 2007
4. **Division et groupe d'appartenance :** Division A – groupe A6
5. **Résumé :** Bien qu'étant généralement baigné par le second bassin fluvial du monde et arrosés d'abondantes pluies, les deux Congo brillent par leur pénurie en eau. Les difficultés de gouvernance de ces Etats sont indexées ; particulièrement le mauvais sort fait à l'eau dans tous les secteurs qui lui sont dédiés. Ainsi, est-il indispensable de changer de comportement à tous les niveaux de la société face à la problématique de l'eau. En définitive, l'eau peut renouer avec son rôle stratégique et politique, de colonne vertébrale pour ces deux pays. De là, le développement intégré de la sous région constituée par les pays du bassin du Congo peut être assuré.
6. **Mots clés :** *Eau, Congo, Brazzaville, Kinshasa, Etats-fragiles, gouvernance, abondance, rareté, développement, paradoxes.*

Liste des sigles

ABN : autorité pour le bassin du Niger

AFD : agence française de développement

AFDL : alliance des forces démocratiques pour la libération de la république démocratique du Congo

BAD : banque africaine de développement

Bundesbank : banque centrale allemande

CEEAC : communauté économique des états de l'Afrique Centrale

CEREM : centre d'études et de recherches de l'enseignement supérieur militaire

CICR : comité international de la croix rouge

CICOS : commission internationale du bassin du Congo-Oubangui-Sangha

COMIFAC : commission internationale pour les forêts d'Afrique Centrale

DIEPA : décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement

FAE : facilité africaine de l'eau

FAO : organisation des nations-unies pour l'alimentation

FMI : fonds monétaire international

GIRE : gestion intégrée des ressources en eaux

OMD : objectifs du millénaire pour le développement

OMVS : organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal

ONG : organisation non gouvernementale

ONU : organisation des nations-unies

PAS : plan d'action stratégique

PNUD : programme des nations-unies pour le développement

RC : République du Congo

RCA : République du Centrafrique

RDC : République Démocratique du Congo

Régidésó : régie des eaux de la république démocratique du Congo

SNDE : société nationale de distribution de l'eau du Congo-Brazzaville

UE : Union Européenne

UMHK : union minière pour le Haut Katanga

URSS : Union des Républiques Socialistes Soviétiques

LES DEUX CONGO, ENTRE ABONDANCE ET RARETE DE L'EAU

SOMMAIRE :

INTRODUCTION

I. LES ORIGINES D'UNE FRACTURE HYDRIQUE INATTENDUE

I.1 LA FRAGILITE LANCINANTE DES ETATS

I.2 DES RESSOURCES STRATEGIQUES GALVAUDEES

I.3 LES TENSIONS OUVERTES DE L'EAU

II. LES SOLUTIONS PRAGMATIQUES ET INTEGREES

II.1 UNE APPROPRIATION COMMUNAUTAIRE

II.2 UNE POLITIQUE PUBLIQUE INNOVANTE

II.3 UNE COOPERATION INTERNATIONALE CENTRALE

CONCLUSION

*« Quand le fils de l'homme viendra dans sa gloire, et tous les anges avec lui, alors il siégera sur son trône de gloire...Et le Roi dira à ceux qui seront à sa droite : "Venez, les bénis de mon Père, recevez en héritage, le Royaume[...]. J'avais soif, et vous m'avez donné à boire[...].
" Alors les justes lui répondront : « Seigneur, quand est-ce que nous t'avons vu... ? Tu avais soif, et nous t'avons donné à boire ? » Et le Roi leur répondra : "Amen, je vous le dis, chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait" » Evangile de Mathieu, 35-31-41*

INTRODUCTION :

Tout comme l'air, l'eau est une substance incontournable pour la vie de l'homme sur terre. En fait, elle lui est essentielle à bien des égards ; l'homme en est constitué, il en use pour ses besoins fondamentaux, sa qualité affecte l'environnement. En fait la réalisation harmonieuse du potentiel de l'être humain en dépend considérablement.

Sur cette « planète bleue »¹ qu'est la terre, l'eau est surabondante. Mais, elle est à 97,5% salée. Seule 2,5% est douce dont 0,3% de disponible pour l'humanité entière². En terme de moyenne, l'eau est suffisante, le monde n'en manque pas. Mais elle est inégalement répartie, de qualité différenciée, et d'accessibilité bien souvent difficile. Ainsi des pays, des continents sont bien moins fournies que d'autres. En Amérique du sud 6% de terriens utilisent 26% de ressources hydriques mondiales, alors qu'en Asie 61% de l'humanité ne peuvent bénéficier que de 36%³ de ressource en eau utilisable, principalement en provenance des nappes phréatiques, donc à renouvellement hypothétique. Par ailleurs au Moyen Orient, des pays en état de stress hydrique jouxtent parfois d'autres en suffisance, tels la Syrie et la Turquie. Tout cela augure des disputes plus ou moins vives autour de l'eau, plus de la moitié de l'humanité est concerné ; les enjeux sont vitaux, multiformes et colossaux.

En réalité, pour le PNUD il y a aujourd'hui, plus qu'une grave pénurie, une crise vitale « qui, hors de tout contrôle, risque d'enrayer le progrès en direction des Objectifs du Millénaire pour le Développement et d'enrayer le développement humain »⁴. Ainsi, « plus d'un milliard d'individus se voient privés du droit à l'eau salubre et 2,6 milliards d'êtres humains n'ont pas accès à un dispositif d'assainissement adéquat »⁵. Les conséquences sont entre autres une mortalité plus prononcée que dans les autres fléaux. En effet, les maladies hydriques tuent 8 millions de personnes par an dont 50% d'enfants, les carences alimentaires font mourir 6 millions d'individus annuellement dont 80% d'enfants, le sida engrange 3 millions de décès par an. Et chaque année 500 000 morts sont le tribut des guerres.⁶

¹ Salif DIOP, Atlas mondial de l'eau, Paris, Autrement, 2003, p7

² op.cit., (note 1) p8

³ Frédéric.LASSERRE, L'Eau, enjeu mondial, Paris, Le Serpent à Plumes, 2003, p9

⁴ PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, 2006

⁵ op.cit.

⁶ Michel CAMDESSUS, Eau , Paris, Robert Laffont, 2004, p26

Pourtant le monde n'a jamais été aussi prospère qu'en ce siècle, en outre la décennie 81/90 avait été labellisée comme étant la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA) d'une part, d'autre part plusieurs organisations internationales associées à des conférences les unes plus prestigieuses que les autres se sont vainement exprimées à ce propos. Pendant ce temps, l'eau subit des pressions multiformes et croissantes qui la dégradent, et mettent à mal son cycle de régénération, aussi devient-elle de moins en moins disponible. Les menaces qui la touchent sont dirigées prioritairement vers les nappes aquifères, et les eaux de surfaces. Ces pressions proviennent majoritairement de la croissance urbaine accélérée et souvent anarchique des grandes mégalopoles des pays en développement, du changement climatique, de l'utilisation immodérée de l'irrigation dans l'agriculture, de l'industrialisation et de l'élévation du niveau de vie des habitants du Nord. La pollution et la déforestation y contribuent largement, mais aussi et surtout des grandes quantités de déperdition d'eau potable.

Actuellement, la demande est bien supérieure à l'offre utile ; les rivalités dans le même pays entre régions pourvues et dépourvues d'eau, entre les riches et les pauvres se renforcent. De même se profilent des mésententes entre pays à croissance urbaine accélérée partageant les mêmes ressources qui s'amenuisent. L'eau facteur déterminant de puissance, devient facteur de déstabilisation, denrée essentielle de plus dans l'escarcelle de la conflictualité.

Ce sombre tableau préfigure déjà les contours d'une accentuation de la crise mondiale de l'eau, les pays en développement, plus vulnérables et plus demandeurs d'eau pour impulser leur développement sont assurément les plus exposés.

L'Afrique est loin d'être épargné, malgré ses immenses quantités d'eau, sous toutes les formes possibles et la fréquence de la mobilisation internationale. En vérité, la répartition d'eau et son prélèvement sont aussi contrastés que dans le reste du monde. Ce continent est un concentré de tous les problèmes hydriques qui sont répandus dans le monde, certains sont relativement insolites, mais tout aussi consternants. Ainsi au cœur de l'Afrique, dans une des zones les plus riches du monde en terme de biodiversité, en son château d'eau médian, les deux Congo arrosés principalement par le fleuve éponyme peinent à rentabiliser ces dons hydriques si gracieusement obtenus. Leurs populations font parti des milliards d'êtres humains, qui quotidiennement sont confrontées aux effets pervers de la crise mondiale de

l'eau, de la même manière que ceux qui n'en sont pas pourvues. Dans ce contexte, il est impérieux de se demander si les populations de ces deux pays sont condamnées à vivre en deçà du seuil acceptable d'eau pour leur épanouissement ?

En coordonnant avec efficacité l'ensemble des acteurs, des moyens et des activités dédiées à la gestion de l'eau, au niveau national, bilatéral et multinational, il est absolument possible de juguler au plutôt cette crise, d'inverser cette funeste tendance et plus tard de poser les bases de la prospérité.

Certes les problèmes semblent insurmontables tant les fondements multidimensionnels, inclinent à penser à un enchevêtrement sans fin, prélude à une nième catastrophe annoncée, subie, et devenu banale. Aussi convient-il d'identifier d'abord les origines de ce fléau paradoxal et partagé par les deux Congo, puis de défricher des pistes immédiatement abordables permettant d'atteindre dans de bonnes conditions, l'aisance hydrique propice aussi bien à la vie qu'au développement.

*" Si tu savais le don de Dieu"
Jean 4 ; 10*

I. LES ORIGINES D'UNE FRACTURE HYDRIQUE INATTENDUE

Les richesses naturelles considérables, diverses et de qualité dont les deux Congo sont dotées ne laissent aucunement présager de l'extrême vulnérabilité actuelle des populations; particulièrement dans le secteur si pourvu et si vital de l'eau. En effet, les enjeux de l'eau multiformes et interconnectés sont de tous premiers ordres. Malheureusement, comme à l'unisson, les Etats congolais les ont mésestimés, contre leurs propres intérêts fondamentaux. Fragiles et submergés, ces Etats donnent le tempo de l'incurie, entraînant notamment la mauvaise gestion des activités liées à toutes les ressources naturelles. C'est ainsi que l'or bleu, dont la générosité inonde la zone, est délaissé dans un tragique jeu à somme nulle et à de multiples victimes innocentes.

1.1 LA FRAGILITE LANCINANTE DES ETATS

En réalité, ces deux Etats peinent depuis fort longtemps à remplir leurs obligations vis à vis de leurs concitoyens et à l'égard de la communauté internationale. En effet tous les problèmes auxquels ils sont confrontés portent le sceau de la complexité et de l'urgence. De plus les populations affaiblies et impatientes se sentent de plus en plus abandonnées et flouées. La situation des deux Congo tient pour partie des rivalités anciennes, des greffes institutionnelles difficiles à prendre, et enfin des économies cannibalisées, en perpétuelle perfusion internationale.

1.1.1 La permanence de rivalités en Afrique équinoxiale

Dans le cheminement qui a conduit à l'éclosion des deux états, la rivalité des grandes puissances autour des eaux a été constante et déterminante⁷, encouragée par la géographie des lieux.

- **Rivalités historiques autour de l'eau**

Le désir d'exploration et de conquête se renforce en Europe au XIX siècle et gagne de l'ampleur, sous la fière bannière de l'humanitaire "les missions d'exploration sont un instrument de rivalité entre les grandes puissances"⁸. En Afrique centrale, la compétition, est

⁷ Pierre FOURNIE(dir.), *Aventuriers du monde*, Paris, Folio, 2005, p9

⁸Jean-François Rufin, « un explorateur de légende », op. cit. , p27

rude, les forêts sont humides et denses, là "toute vie est survie"⁹. Dans cette "course au clocher", vers les "routes d'eau" jaillissant des profondeurs du continent africain, la France et la Belgique prennent le dessus sur l'Autriche et l'Angleterre.

Le fleuve Congo, "le grand réservoir des eaux africains"¹⁰, est gagné le 9 août 1877 par Stanley ; après un périple de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf jours, au pas de charge, "en brûlant des villages entiers", et en dynamitant "les monts de Crystal, verrou de l'embouchure"¹¹. Cette entrée de l'occident au cœur de l'Afrique, par le truchement de Stanley, fut violente, excessivement brutale, sacrificielle en vies humaines. Plus humaniste, Savorgnan de Brazza auréolé par sa première percée, "pacificatrice et émancipatrice"¹², obtint le 3 octobre 1880 du roi Makoko, son allégeance et une station au bord du fleuve qui allait devenir Brazzaville, placée sous la protection de la France. Sur l'autre rive, Stanley adepte d'une conquête prédatrice, doté d'une égale mais farouche persévérance, tente d'abord de ravir, mais sans succès, le territoire concédé à la France. Puis, il offre le domaine d'en face au roi belge Léopold II. Le domaine portera, par la suite, le nom de "l'Etat Indépendant du Congo".

Afin d'éviter l'éclatement de l'Europe suite aux disputes résultant des délimitations de territoires en Afrique, la conférence de Berlin est convoquée. C'est sur l'initiative du chancelier Bismarck. Il s'ensuit le dépeçage de l'Afrique entre grandes puissances¹³ et la naissance de l'Etat Indépendant du Congo. Le fleuve éponyme et le partage de son bassin furent également à l'ordre du jour.

Bien plus tard, les colons des deux rives introduisent des travaux forcés qui déciment des dizaines de milliers d'hommes. Les gains du "caoutchouc rouge"¹⁴ augmentent au centuple, "c'était tout simplement la rapine à main armée, le meurtre avec circonstances aggravantes à grande échelle". En 1890¹⁵, les « crimes contre l'humanité » sont détectés par Georges Washington Williams, noir américain. Après lui, Joseph Conrad, André Gide et bien d'autres dénonceront ces crimes de masse longtemps ignorés, et commis sous prétexte de progrès.

⁹ Jean-François Rufin, « un explorateur de légende », op. cit. , p27

¹⁰ Stephen SMITH, Le fleuve Congo, Paris, Actes sud , 2003, p 64

¹¹ op.cit., p65

¹² op.cit., p66

¹³ Thierry MICHEL, Congo River, Proost , La renaissance du livre , 2006, p24

¹⁴ rouge du sang des Congolais, op.cit., p94

¹⁵ l'expression est de Washington, op.cit.

Pendant la deuxième guerre mondiale, Brazzaville est courtisée et "occupe une position clef au point de rupture de la navigation sur le Bas-Congo et la liaison terrestre vers la côte Atlantique "¹⁶ les rivalités se muent en sympathie, "De Gaulle se rend à Léopoldville, où les autorités, l'armée, la population, ainsi que les Français habitant le Congo belge, lui font une très émouvante réception "¹⁷.

Lorsque arrivent les indépendances, les jeunes républiques ont été précocement bercées par les promesses de liberté et d'indépendances. Pourtant, déjà, se focalisent des événements majeurs au Congo Brazzaville en 1959 et au Congo Kinshasa en 1961. A Brazzaville des batailles rangées opposent les quartiers nord au quartier sud, sur fond de contestation politique. A Kinshasa, à peine élue, le Premier ministre Lumumba proche de Moscou, est assassiné en 1961. Dans la continuité de la période coloniale, les mutineries succèdent aux rebellions plus ou moins tribales ou régionales dont les sanctuaires se situent toujours au cœur des zones d'extraction de minerais avec la bienveillante complicité des occidentaux, particulièrement les Belges et les Français. Ainsi la France prend le parti de la sécession du Katanga et de Moïse Tchombe contre le pouvoir central considéré allié des communistes. Deux idées sous-jacentes, celle de l'affaiblissement « d'un grand Etat africain qui risquait d'attirer dans son orbite des voisins moins puissants »¹⁸ en l'occurrence Brazzaville et Bangui. Le deuxième objectif est « d'acquérir quelques intérêts dans les riches mines de cuivre du Katanga »¹⁹. En fait la France cherche à préserver son influence sur ses ex-colonies et veut l'étendre aux ex-colonies belges, bridant ainsi les débuts de la décolonisation.

Avec la montée en puissance de la guerre froide en Afrique, le Congo Brazzaville se rapproche de l'URSS tout en gardant des liens privilégiés avec la France. Toutes les grandes puissances occidentales cherchent à séduire Kinshasa. C'est dans ce contexte que les deux Congo en rivalité, par procuration, sur le plan idéologique, en arrivent à s'opposer sur le front de l'eau. « Pour des raisons d'antagonismes idéologiques, les relations entre le Congo et le Zaïre, riverains du cours moyen du fleuve Zaïre(Congo), ont été tendues entre 1963 et 1970. Cette tension a atteint son paroxysme entre 1968 et 1969, à la suite de plusieurs incidents diplomatiques provoqués par un coup d'Etat manqué à Brazzaville et l'affaire Pierre Mulélé à

¹⁶ Stanislas ADOTEVI, De Gaulle et les Africains, Paris, Chaka, 1990, p77

¹⁷ op .cit, p82

¹⁸ Claude WAUTHIER, « Les ratés de la décolonisation en Afrique », Le monde diplomatique, déc. 1990, p3

¹⁹ op.cit., p 3

Kinshasa»²⁰. En fait le Zaïre brandit la doctrine de la « supra riveraineté » qui diffère des doctrines nationalistes (doctrine Harmon et la théorie de l'intégrité territoriale absolue)²¹. En réalité « ces dernières ne remettent pas en cause le caractère international des cours d'eau dont les parties se trouvent dans plusieurs Etats, mais considèrent que, dans la partie localisée sur leur territoire national ils possèdent des droits absolus soit à l'utilisation des eaux, soit au maintien de leur écoulement naturel». Alors que la doctrine de la supra riveraineté « tend à reconnaître une position dominante à un Etat riverain, c'est à dire celui sur le territoire duquel coule la plus grande partie des eaux d'un cours d'eau international, en attribuant à ce dernier le caractère national de l'Etat en cause »²². Cette conception est à l'opposé de la définition universelle du cours d'eau international. En effet, d'après la pratique des Etats, la jurisprudence et la doctrine, « constitue des fleuves ou lacs internationaux les cours d'eau qui, dans les conditions naturellement navigables, séparent ou traversent les territoires de plusieurs Etats ». La situation est redevenue normale peu après.

Il est surprenant de constater que, le bassin hydrographique du Congo, l'un des plus importants au monde, hormis quelques accords particuliers, "ne bénéficie pas d'un régime et d'une structure moderne de coopération pourtant si nécessaire."²³ Serait-ce, une trace de mésentente comme le laisse entendre Aymeric Chauprade dans son livre « Géopolitique »?

- **Position Géographique Stratégique**

Les deux pays ont une position stratégique en plein cœur de l'Afrique, sur l'équateur. Les voies d'eau forment leur sinuosité de l'Océan Atlantique, en passant par le fleuve Congo, à l'Océan Indien, point de passage entre l'Afrique du Sud et l'Afrique du Nord. La république du Congo, qui a pour capitale Brazzaville, compte 3.551.257 habitants dont 65,42% vivent en milieu urbain, Brazzaville et Pointe-Noire principalement. Elle a une superficie de 345.000 km², étalée de part et d'autre de l'équateur, en Afrique centrale. La moitié de son territoire est constituée de forêt équatoriale, dense et souvent primaire. A l'ouest, elle est limitée par l'océan Atlantique (169 km) et le Gabon, au nord par le Cameroun et le Centrafrique à l'est et au sud par la RDC (ex-Zaïre), soit 700 km de frontière avec le fleuve Congo comme interface et, puis 300 km de frontière avec l'Oubangui²⁴, affluent important du Congo, comme interface. Le Congo Brazzaville est un petit pays, particulièrement quand il est comparé à la

²⁰ Mutoy MUBIALA, L'évolution du droit des cours d'eau internationaux à la lumière de l'expérience africaine notamment dans le bassin du Congo/Zaïre, Genève, 1995, pp22-23

²¹ op.cit.

²² op.cit.

²³ Lucius Calflisch, préface, pXVIII, op.cit.

²⁴ op.cit.

république démocratique du Congo (RDC), dix fois plus grand, 3 345 000 km² dont la quasi-totalité est cultivable, et qui compte 47 069 000 habitants²⁵. La RDC qui a pour capitale Kinshasa, s'étend sur la majeure partie du bassin du fleuve Congo, une cuvette forestière et humide butant à l'est sur des plateaux et hauteurs culminant à 5000 m dans la chaîne des VIRUNGA²⁶. Cette dernière plonge de l'autre côté dans le bassin du Nil et les Grands Lacs. Ainsi, La RDC connaît une grande variété de climats. La couverture forestière concerne près de la moitié du territoire (soit plus de 1 million de km²)²⁷. Semi enclavé, avec moins de 100 km de frange maritime, le Congo Kinshasa est frontalier de neuf pays sur plus de 9000 km de terre et d'eau, plusieurs frontières sont à plus de 1500 km de la capitale et difficilement joignable par un système routier à cause de sa vétusté très prononcée.

Les territoires des deux pays se sont structurés en lisière de frontière²⁸. D'abord les deux capitales jumelles sont excentrées par rapport à leurs pays respectifs, ce sont les deux capitales les plus proches au monde, distantes de 5 km par le fleuve Congo. Ensuite Pointe-Noire, capitale économique du Congo Brazzaville est la porte océane la plus visitée de l'Afrique centrale avec son port en eaux profondes, c'est la ville pétrolière. Lubumbashi, capitale du cuivre, à l'extrême sud de la RDC, est aux portes de la Zambie. Ouessou capitale du bois à l'extrême nord-ouest du Congo sur l'affluent Sangha, est à l'entrée du Cameroun, à proximité du Gabon et du Centrafrique. Enfin, Goma fortement peuplée, à l'est de la RDC, est aux marches du Rwanda et du Burundi. Les deux Congo apparaissent nettement comme des pays pivots en Afrique médiane.

Ce sont deux pays faiblement peuplés, la RDC a une densité de 29 habitants au km² et le Congo Brazzaville plafonne à 9 habitants au km²²⁹. A côté d'autres ressources précieuses, mais non apparentes, deux richesses naturelles fondamentales, pour la vie de l'espèce humaine, attirent d'emblée l'attention : le majestueux fleuve Congo et la luxuriante forêt dense équatoriale, 2^{ième} poumon écologique mondiale.

- **Le fleuve Congo, "château d'eau du continent", enjeu régional et mondial**

Arrivé à l'embouchure du Congo en 1482, le Portugais Diego Cao crut avoir trouvé la voie de pénétration idéale menant à la zone encore inconnue qu'était le centre de l'Afrique.

²⁵ op.cit.

²⁶ Le petit Larousse illustré, 2007

²⁷ Marie-France CROS, Géopolitique du Congo (RDC), Bruxelles, Complexe, 2006 .

²⁸ op .cit.

²⁹ Document Ministère de l'énergie et de l'hydraulique, feuille de route pour le développement de la gestion intégrée en eau (GIRE) en république du Congo

Mais le "rio poderoso" (le fleuve puissant) était, de ce côté infranchissable à cause des rapides et des chutes. Des siècles durant, cela valut protection naturelle contre l'invasion européenne, jusqu'à ce que Stanley en 1874 remonte le Congo par le lac Tanganyika³⁰.

Au cœur de l'Afrique centrale, le fleuve Congo coule majestueusement, en chevauchant l'équateur et en glissant, à travers rochers et chutes, vers son estuaire de l'Atlantique. Il prend sa naissance, dans les monts Koudougou, au Katanga à plus de 1400m d'altitudes, aux portes de la Zambie³¹. Son nom aurait pour origine le " grand royaume du Kongo, qui domina pendant six siècles toute l'Afrique centrale"³², vers le XIIIème siècle³³. Avec 4700 km, il est le plus long fleuve d'Afrique après le Nil. Son débit de 40 000 m³ le range en deuxième position mondiale, après l'Amazone. Ses 3 800 000 km² de bassin sont aussi seulement dépassés par l'Amazone. Mais il est le fleuve le plus régulier au monde, son débit variant de 1 à 3 contre 1 à 200 pour l'Amazone³⁴.

Grâce à l'immensité de son bassin et à ses innombrables affluents harmonieusement répartis, "disposés en éventail de part et d'autre de l'équateur, le Congo bénéficie d'un régime relativement régulier". Les périodes de crue et de basses eaux sont ainsi alternées entre les affluents des deux hémisphères. C'est le cas pour le Kasai, son affluent le plus important situé entièrement en zone tropicale, dans l'hémisphère sud et l'Oubangui, entièrement dans la zone tropicale de l'hémisphère nord, classé en deuxième position des affluents par son débit. Ce bassin arrose principalement les deux Congo, l'Angola, le Cameroun, la République Centrafricaine, la Zambie, la Tanzanie, jusqu'au lac Tanganyika(Soudan)³⁵, et il constitue "la moitié des eaux africaines déversées dans l'océan Atlantique"³⁶. La RDC est pays amont, puis pour la région du Bas-Congo en RDC, Brazzaville et Kinshasa sont toutes deux amonts.

La vision incomplète, souvent retenue du fleuve Congo est celle qui concerne la navigation dans la sous-région. C'est effectivement une voie royale de pénétration et de communication, grâce à l'arborescence formée par ses affluents en Afrique médiane. "Près de 30 000 km de voies navigables internationales ou intérieures, le fleuve Congo et ses affluents constituent les véritables autoroutes naturelles de la sous-région. Elles sont l'un des maillons stratégiques et vitaux du système de transport de desserte des Etats de l'Afrique centrale. Les

³⁰ op.cit.

³¹ Jean-Claude Klotchkoff, Le Congo d'aujourd'hui, Jacquard, 2006, p18

³² op.cit.

³³ op.cit.

³⁴ op.cit.

³⁵ Institut de Recherche pour le Développement, <http://www.mpl.ird.fr/suds-en-ligne/fr/eau/fleuves/congo1.htm>

³⁶ op.cit.

économies et le développement en sont largement dépendants"³⁷. Cependant, les eaux du fleuve Congo recèlent une importante richesse halieutique, des atouts particulièrement prisés pour la sécurité alimentaire. Par ailleurs, ce qui n'est pas le moindre de ses atouts, "de tous les grands fleuves, le Congo est le seul à présenter sur son cours inférieur une pente très importante. Cela fait du site d'Inga, en aval des rapides, le plus grand gisement d'énergie hydraulique au monde, représentant 370.000 GWh de puissance ou 44 000 MW, dont le faible coût de production constitue l'un des principaux atouts"³⁸.

La colonne vertébrale des pays qu'il arrose, principalement les deux Congo, le fleuve Congo est stratégique pour la multitude d'atouts vitaux qu'il garantit : des masses colossales d'eau pour toutes les activités humaines possibles, les poissons et les aliments du fleuve, le trafic fluvial, les possibilités exceptionnelles d'électrification. Aussi, la RDC est-elle régulièrement sollicitée pour ses potentialités énergétiques par l'Afrique du sud, le Nigeria, l'Europe. L'eau est grandement convoitée. Les pays du bassin du lac Tchad, la Libye, le Moyen-Orient font régulièrement des propositions de coopération. Mais le fleuve Congo est aussi "source de la biodiversité"³⁹.

- **La forêt du bassin du Congo et ses enjeux**

Tout comme l'eau, la forêt est un patrimoine mondial inestimable, fil conducteur entre le passé, le présent et l'avenir. Ces vastes "forêts aussi vieilles que le monde, et qui seules donnent une idée de la création" selon Chateaubriand, sont une mémoire précieuse pour l'humanité.

230 millions d'hectares d'un seul tenant, 6% de la surface forestière mondiale, elles se situent majoritairement au Cameroun, au Gabon, en Guinée-Équatoriale, au Congo-Brazzaville et en République Démocratique du Congo, puis une infime partie de la République Centrafricaine. Les forêts du bassin du Congo constituent le second bassin forestier mondial après celui de l'Amazonie, mais en terme de biodiversité, "c'est l'espace le plus riche et le plus intéressant de l'Afrique. Réservoir génétique, poumon vert, puits de carbone : les forêts du bassin du

³⁷ Benjamin NDALLA, atelier Commission Internationale du bassin du Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), Kinshasa, 24-25 janvier 2007, Site Congo Forum

³⁸ op.cit., p29

³⁹ Koïchiro MATSUURA, Discours du Directeur Général de l'UNESCO, Avant-Première du film « CONGO RIVER », 30 MARS 2006

Congo sont tout à la fois un espace qu'il convient de préserver et une ressource majeure pour l'avenir de notre planète⁴⁰.

Le pactole forestier des deux Congo est sous exploité à cause principalement de la faiblesse des législations, des tracasseries sur le fleuve, de l'insécurité résultant des guerres. Ainsi, par exemple la RDC a un potentiel de production de bois tropicaux de 6 millions de m³/an. Elle produit 418 000m³/an actuellement.

Les caractéristiques équatoriales, l'immensité de la RDC, et la couverture forestière procurent à la RDC plus qu'au Congo-Brazzaville une fertilité particulière des terres⁴¹.

L'équilibre écologique de la planète est aussi un enjeu de taille. En effet, beaucoup d'espèces rares sont encore abritées dans ces forêts. C'est une richesse touristique fabuleuse. Certains supputent que l'homme serait originaire d'Afrique centrale. Mais les forêts subissent de manière croissante des pressions démographiques, foncières et économiques. Le risque est grand de perdre des espèces rares et d'assister à une réduction de la surface forestière primaire.

En partenariat avec plusieurs Etats, dont les Etats-Unis et la France, le double défi pour les pays de la forêt du bassin du Congo est premièrement de diversifier leurs économies, comme ils se sont engagés à Brazzaville en 2005 en dépeussierant les codes forestiers et en s'arrimant à la COMIFAC; deuxièmement en contenant le mieux possible les menaces sur les ressources naturelles renouvelables.

Les rivalités du début ont fait place aux complexes sur l'importance des apports aux biens communs. Même seul, chaque pays a du mal à utiliser ses potentialités.

1.1.2 Des Etats en perpétuelle difficulté

Selon la déclaration de Montevideo du 26 décembre 1933, un Etat existe par trois critères indissociables : un territoire circonscrit et reconnu, une population apparentée permanente, et un gouvernement qui a des relations formelles « avec d'autres entités semblables ».

L'Etat est comptable de ses frontières, il veille aussi à la croissance des richesses, promeut les intérêts économiques de la collectivité, tout comme « l'extension de la prise en charge de

⁴⁰ Jacques CHIRAC, Discours du Président de la France, Sommet de Brazzaville sur la Conservation de l'Ecosystème Forestier de l'Afrique Centrale, Février 2005

⁴¹ FAO, op.cit.

celle-ci par des systèmes divers d'équipement collectif »⁴². Il incarne le pouvoir exécutif, législatif, et judiciaire.

Les deux Congo, par leur impuissance à assumer leur rôle étatique ont rendu leurs Etats fragiles, jetant ainsi le trouble dans leurs sociétés respectives, jusqu'à être débordés par les effets de la croissance urbaine. Les Etats sont en grande difficulté.

- **Des états et des institutions fragiles**

En assurant la séparation des pouvoirs et en proclamant dans les constitutions respectives le respect des libertés fondamentales, les deux Congo veulent s'affirmer, ces dernières années, comme des Etats de droit, des régimes démocratiques. Mais le déficit de culture démocratique reste criard et peut s'illustrer par quelques fondamentaux.

La justice, pierre angulaire du fonctionnement de la démocratie, est fissurée par des interventions intempestives, des actes de corruption et est confrontée à des impunités. De plus les guerres successives, les bas traitements, les pillages et les déficits de personnel bien formé hypothèquent l'accès à une justice digne. Ainsi, s'agissant de l'impunité, l'homme de la rue chante avec les mélomanes « mwana ya mokonzi a nkota ka mboloko té »⁴³. Par ailleurs, les règles du jeu institutionnel dans l'activité politique sont trop souvent contournées, sous le prétexte de la paix supérieure au droit.

Une singulière fragilité émane du nombre et du genre de changement à la tête de l'Etat. Ainsi, Brazzaville a connu six présidents, un seul changement de président s'est opéré de manière réglementaire. Cela correspond à cinq constitutions et deux actes fondamentaux. Personne parmi les quatre présidents Zaïrois-Congolais n'a fait une passation de service telle que prévue par les textes. Soient quatre constitutions et un acte fondamental. La continuité dans une quelconque bonne gestion est illusoire de même qu'une stabilité des élites administratives happées par la spirale de la désorganisation de l'administration entamée aux lendemains du départ des colons. Le concept de l'Etat n'est pas bien intériorisé, l'Etat est comme un animal que chacun veut dépecer et partager avec les siens, au lieu de le protéger. L'idée du bien commun est équivoque.

Depuis l'indépendance, Kinshasa n'a jamais réussi à tenir ses 9000 km de frontières. Plusieurs zones de non-droit y ont prospéré et des poches de résistances aux Etats voisins se sont installées avec l'effet boomerang bien connu aujourd'hui.

⁴² Sophie Chautard, Comprendre la Géopolitique, p194, Studyrama, 2006

⁴³ Koffi Olomidé, chanteur congolais (RDC), « les enfants des chefs ne vont jamais en prison », Album Henriquet, Titre de la chanson Henriquet

La corruption institutionnalisée au Zaïre par Mobutu⁴⁴ lui-même a prospéré tant et si bien qu'elle a gagné l'autre rive qui se croyait immunisée. Elle érode peu à peu des pans entiers de l'administration, les plus névralgiques, elle suinte de partout.

Payant et entretenant mal les militaires, les Etats peinent à assurer l'ordre et la sécurité. La « grande muette » devient progressivement la « grande incivique », et Kinshasa est aux avants-postes des revendications. Le militaire aussi est atteint par la corruption, chaque occasion est bonne. Les affairismes se propagent pour arrondir les fins de mois, à Kinshasa certains militaires vendent l'eau. Le discrédit s'abat comme un couperet.

Toutes les infrastructures de l'Etat sont difficilement entretenues, le dépérissement, le manque d'investissement les caractérisent : les écoles, les hôpitaux, les palais de justice, les routes, les casernes... Les citoyens s'orientent vers l'associatif, le privé et l'informel. L'illégalité prend de l'ampleur. Cela peut peser dans l'avenir.

- **Les sociétés congolaises dans la tourmente.**

Les sociétés congolaises ont de fortes solidarités transverses : l'ethnie, le travail, l'école. Là, les uns et les autres comblent les vides laissés par l'Etat. Elles veulent s'émanciper mais sont coincées entre les traditions et la modernité. L'injustice est flagrante. L'article 15 (« débrouillez-vous pour vivre ») en vogue à Kinshasa, qui pousse chacun à se transcender en marge de la loi, fait son chemin à Brazzaville. Le plus grand nombre de Congolais, sur les deux rives, vit avec moins de 1\$ par personne et par jour.

Les Congolais qui ont des responsabilités font souvent sentir leur autorité et leur égoïsme. Les autres sont travailleurs, hâbleurs, respectueux des autorités mais influençables. Ils aiment les apparences, l'ambiance de fête, le partage. Ce sont des peuples chaleureux, principalement d'origine Bantoue, réparties en plus de 400 ethnies. Ils cachent leurs misères dans des distractions, parfois inattendues. Ainsi, Brazzaville et Kinshasa suivent régulièrement les défilés de mode de la SAPE. C'est une importante population masculine qui travaille son image de dandy, habillé par des grands couturiers français, italiens, et japonais. Ce véritable mouvement social est lié au culte de certains types de consommation occidentale, produit de sociabilités particulières. Papa Wemba, musicien congolais de la RDC, un des chantres de ce mouvement avait été inculpé et incarcéré le 19 février 2004 par la justice française pour « traite d'êtres humains » et « association de malfaiteurs », tout un symbole.

⁴⁴ Marie-France Cros et François Misser, Géopolitique du Congo (RDC), Bruxelles, Complexe, 2006, p.35

Mais, aucune structure de cette ampleur ne rassemble les citoyens pour améliorer leurs déplorable conditions de vie.

- **La croissance urbaine anarchique**

A mettre en relation avec les héritages coloniaux et la construction des Etats africains après les indépendances, l'expansion urbaine et l'institution d'un ordre urbain sont les conditions d'une consolidation nationale. Ces états, en quête de cohésion sociale et d'unité nationale, s'engagent dans une politique territoriale centralisatrice et renforcent des systèmes urbains primatiaux et macrocéphales (ville exagérément développée par rapport à la population totale du pays). Le Congo Brazzaville avec son modèle bicéphale (Pointe-Noire et Brazzaville au Congo regroupant pratiquement les deux tiers de la population) en est l'archétype.

Le modèle urbain coloniale repose sur l'accaparement foncier par l'administration coloniale, la division fonctionnelle de l'espace régi par l'hygiène et le lotissement comme outil d'aménagement. Est ainsi révélé l'opposition quartier indigène/quartier colonial dans les villes d'Afrique centrale comme Brazzaville et Kinshasa, toutes deux villes fluviales, métropoles intérieures assurant la diffusion entre le littoral généralement assez proche (Matadi pour la RDC et Pointe-Noire pour le Congo) et un arrière pays que ces villes dominant.

La croissance urbaine est brutale et intense. Ainsi, la population de Londres a doublé en trente ans alors qu'au Congo, avec un taux d'accroissement moyen de près de 7% par an, la population de Brazzaville double tous les dix ans depuis l'indépendance. Les nouveaux arrivants s'entassent souvent dans les vieux quartiers ou en périphérie urbaine, dans des conditions difficiles, parfois des terrains impropres au lotissement, sans existence légale ni équipement, les pouvoirs publics sont sur les faits accomplis. Les quartiers périphériques s'étendent de plus en plus, notamment au détriment des forêts environnantes : l'étalement spatial de la ville à Brazzaville est important, les quartiers sont peu denses, il y a peu de maisons à étage. Ces quartiers sont rarement desservis par des réseaux urbains fonctionnels (voirie, eau, électricité, égout, téléphone ...).

La ville est également caractérisée par une importante dualité paysagère et fonctionnelle établie lors de la période coloniale entre la « ville » européenne et les villages indigènes périphériques. La «ville» concentre les services, les administrations, les infrastructures alors que les quartiers destinés aux « indigènes » sont loties et peu aménagés.

A Kinshasa, la quasi-totalité de l'espace urbain est approprié alors que 45% seulement des propriétaires ont un titre de propriété⁴⁵. A la ville nouvelle illégale où logent les plus pauvres et les néo-citadins quasiment privés de services essentiels comme l'eau, s'oppose une ville officielle, « ville légale », dans les quartiers résidentiels centraux plus anciens. Les infrastructures existent mais souvent en mauvais état. Pourtant les choix d'aménagement renforcent les ségrégations spatiales et accentuent le dualisme urbain colonial. La structure et le tissu urbain actuels se caractérisent donc par deux types de dualisme liés à une occupation du sol non maîtrisée.

Ainsi, les villes, et particulièrement les grandes villes, ont vu se constituer de véritables zones d'exclusion où se trouvent réunis tous les germes d'une société parallèle (chômage, marginalisation, activités illicites, délinquance, violence, prostitution, drogue) prête à la révolte comme le prouvent ces divers conflits depuis les années 1980 (1988 en Algérie, 1989 au Sénégal, 1993, 1997, 1999 au Congo, etc...).

Les difficultés persistent en prenant pied dans les secteurs des économies.

1.1.3 Des économies sous perfusion

Ces pays se caractérisent par des économies assistées toujours en attente d'aides ou d'effacement de la dette souvent présentée aux populations comme des victoires. Pendant ce temps la prédation se poursuit, les politiques sont tout autant inopportunes, le cycle de la dette se poursuit.

- **La prédation en partage**

Les ponctions dans les caisses de l'état à des fins d'enrichissement du clan Mobutu étaient courantes alors même que la dotation présidentielle était officiellement de l'ordre de 15 à 20% du budget opérationnel de l'état. La Banque mondiale a estimé dans une étude en 1989 que les transferts illicites sur des comptes personnels à l'étranger représentaient 18% du budget. Selon la Banque mondiale, la plus lucrative des ponctions du clan Mobutu consistait dans le détournement des gains d'exportation de minerais, 150 à 400 millions de dollars de revenus annuels d'exportation de cuivre et de cobalt, détenus par des entreprises d'Etat. Cela a continué à l'époque de la dynastie Kabila selon les dénonciations successives de l'ONU, notamment du fait du gouvernement de Kinshasa, des Rwandais et des Ougandais prioritairement.

⁴⁵ Anne-Marie Frérot, L'Afrique en questions, Ellipses, 2004

Quant au Congo Brazzaville, Le rapport rendu public par le FMI, article IV sur le Congo, juin 2003, est édifiant. Entre 1999 et 2002, « le gouvernement a sous-estimé les revenus du pétrole de 248 millions de dollars ». La Haute Cour de justice de Londres en novembre 2005, dans une affaire opposant un fonds vautour Kensington International à la société nationale du pétrole du Congo (SNPC), a mis à jour, à travers la notion de conflit d'intérêts, une commercialisation opaque du brut congolais. Cette opacité a d'ailleurs été revendiquée par Isidore Mvouba, Premier ministre du Congo, sur les antennes de RFI arguant de la nécessité d'échapper aux griffes des fonds vautour.

- **Des politiques inadaptées**

Quand les prix des matières premières ou le cours du pétrole montent, des réalisations de prestige naissent. Elles sont rarement soutenues par une politique d'entretien ou d'emploi et surtout elles ne sont pas toujours prioritaires.

Dans les années 70, alors que l'envolée des cours du cuivre et d'autres matières premières incite à l'optimisme, Mobutu se lance dans des investissements de prestige. Certaines réalisations furent fictives, d'autres infrastructures eurent un coût exorbitant tout en engendrant une dépendance de fonctionnement et de maintenance mal évaluée. La Cité de la Voix du Zaïre, regroupant les infrastructures de la radio et de la télévision publique, après un an seulement d'existence, ne fonctionnait qu'à 20% de ses capacités, à cause d'un matériel inadapté et de l'absence d'entretien, faute d'argent. Mais le cas le plus connu est celui du barrage d'Inga rapporté par J.C. Willame, dans son livre : « Zaïre l'épopée d'Inga, Chronique d'une prédation industrielle ». Il s'agissait d'alimenter en électricité la région minière du Shaba pourtant suffisamment dotée en la matière pour couvrir tous ses besoins énergétiques. Une ligne électrique haute tension, longue de plus de 1900 km reliant la centrale hydro-électrique d'Inga à la région du Shaba, fut construite, elle se voulait la plus longue du monde. Ainsi, l'alimentation énergétique du Shaba se trouvait maintenant entre les mains des autorités politiques à Kinshasa, se préservant, par-là même de tentatives éventuelles de sécession de cette région déjà coutumière du fait.

Le coût final du barrage est estimé à 850 millions de dollars US, intérêts et charges financières non compris, soit environ le cinquième de la dette du Zaïre en 1980. En revanche, le poids supporté par les populations est gigantesque pour un si faible apport quotidien : les villages survolés par la ligne n'ont pas l'électricité dans leur grande majorité et en 2004,

seules 6 turbines sur 14 sont en état de fonctionner⁴⁶. Les fréquentes coupures de courant qui résultent détériorent de nombreux appareils électriques, par exemple chez les 250.000 foyers de Kinshasa ayant théoriquement le courant (sur une population totale estimée entre 6 et 7.5 millions d'habitants).

- **Des dettes colossales pour rien**

La plupart du temps, les dettes ont déjà été provisionnées par les occidentaux qui se remboursent indéfiniment via les clubs appropriés (Londres et Paris) qui excellent dans le jeu des remises de dettes et des rééchelonnements.

Alors que la Banque centrale du Zaïre faisait l'objet de nombreuses ponctions par les dirigeants au pouvoir, le FMI décida, en 1978, d'y placer un de ses représentants, Erwin Blumenthal, ancien membre du Directoire de la BundesBank. En juillet 1979, après avoir démissionné de son poste il détailla dans un rapport les pratiques mafieuses de la « bourgeoisie politico-commerciale zaïroise ». Rendu public en 1982, ce rapport dénonçait « la corruption, érigée comme système caractéristique du Zaïre », donnant même certains noms de firmes étrangères liées au pillage du Zaïre et il avertissait déjà la communauté internationale de la croissance exponentielle de la dette zaïroise dans les années à venir. Selon le président de la cour des comptes de la RDC, en avril 2004, 30% de la dette de la RDC est entré dans la corruption. Pendant ce temps, 80% de la population de la RDC vit avec moins d'un dollar par jour. Aucune infrastructure de taille n'a résisté au temps.

Aujourd'hui, le Congo Brazzaville est un des pays du monde les plus endettés par habitant, avec une dette extérieure de 9,2 milliards de dollars à la fin 2004 pour moins de 4 millions d'habitants. « Mais cet endettement n'a absolument pas servi à assurer un minimum d'infrastructures et de services de base aux populations qui voient leurs conditions de vie précarisées un peu plus chaque jour : Eau courante et électricité de plus en plus rares, et même pénuries d'essence régulières. »⁴⁷ Selon Paul Wolfowitz président de la Banque Mondiale, le 26 février 2006, « 70% de la population congolaise vit avec moins de 1 dollar par jour. »

Les économies de ces pays se sont effondrées du fait de pratiques inadaptées, les guerres n'ont fait qu'accélérer la dérégulation et le plongeon. Leurs pnb sont parmi les plus bas au monde. Ainsi celui de la RDC correspond aux bénéfices 2006 du groupe pharmaceutique Merck. En 1965, le niveau de développement du Zaïre équivalait à celui de la

⁴⁶ Damien Millet, RDC La dette de Mobutu, CADTM, Juillet 2004

⁴⁷ Damien Millet, Quelles solutions pour la dette Congolaise , CADTM, 18 Mars 2006

Corée du Sud. Ce pays est aujourd'hui le treizième pays le plus riche du monde avec un pnb de 670 milliards de dollars contre 6,9 milliards de dollars pour la RDC.⁴⁸

La fragilité des Etats, bien que de portée différente, a conduit à l'affaiblissement des fonctions régaliennes et des contre pouvoirs laissant le champ libre à l'usage de la rente. Les enjeux liés à ces ressources deviennent « surdéterminants ».

1.2 DES RESSOURCES STRATEGIQUES GALVAUDEES

Depuis la révolution industrielle, les ressources minières et pétrolières ont pris une importance considérable. Les grandes puissances particulièrement, en sont dépendants pour assurer le maintien de leur niveau de vie et de leurs instruments de domination⁴⁹. Ces ressources déterminent des choix géopolitiques, leur maîtrise est décisive pour le développement des états. Principalement minières pour la RDC et pétrolières pour le Congo Brazzaville, ces ressources stratégiques sont pourtant allègrement gaspillées, la stabilité et les finances de ces états pauvres s'en ressentent durement.

1.2.1 La diagonale minière entre rente et déstabilisation

- **Les Ressources stratégiques de la RDC : la diagonale minière.**

La RDC est un « scandale géologique » pour la quantité et la qualité de ses ressources minières. Au regard de l'immense intérêt suscité par ces ressources et du fait de la position stratégique de la RDC, ces ressources le sont aussi. Cependant, inégalement réparties sur l'étendue du territoire, ces ressources ont été pillées par vagues successives.

La diagonale minière va de la bande côtière atlantique à l'extrême-Ouest, précisément aux frontières avec le Congo et l'Angola, au lac Albert au Nord-est, aux portes de l'Ouganda et du Soudan. La zone minière est au sud de cette diagonale. Province du cuivre et mitoyen avec le copperbelt Zambien, le Katanga est aussi producteur d'autres minerais importants. Ensuite, au Kasai, la RDC s'élève parmi les principaux producteurs de diamants ; « De riches dépôts alluvionnaires sont situés dans le bassin du Kwango dans le Bandundu ».⁵⁰ La production est estimée à 27,1 millions de carats en 2003 : soit 20 à 25% de la production mondiale ; ce chiffre étant sous-estimé à cause de la perte évaluée à 60% de la production

⁴⁸ Damien Millet, op.cit.

⁴⁹ Sophie Chautard, Comprendre la géopolitique, La Flèche, studyrama, 2006, p.49

⁵⁰ Marie-France Cros, Géopolitique du Congo(RDC), Bruxelles, Complexe, p15

totale évaporée par le Congo Brazzaville⁵¹. Pendant ce temps, l'or brille de tous ses éclats au sud-kivu, non loin du Rwanda et du Burundi, et en Ituri, voisin de l'Ouganda. En 2004 la production était estimée à 3 milliards de dollars ou 60% du PIB national⁵². Puis vient la production essentiellement artisanale de coltan, la RDC détient 80% des réserves mondiales détectés à ce jour, réparties surtout dans le Kivu. Toutes ces ressources très dépendantes du cours des matières premières et très convoitées ont connu des pillages depuis l'époque coloniale.

La rente en RDC a débuté avec Léopold II, propriétaire de l'Etat Indépendant du Congo « figure emblématique du pillage des ressources du pays »⁵³. Ainsi la famille du Baron Empain a reçu du roi des terrains miniers. Une étroite collaboration s'établit entre l'administration publique et l'entreprise privée, le comité spécial du Katanga fût ainsi un Etat dans l'Etat, appuyé qu'il était sur l'Union minière du Katanga (UMHK). Pendant la période de Mobutu "l'Etat « néo-patrimonial » en se substituant à l'Etat colonial à redistribuer les cartes du profit, mais négligé les fondamentaux de la gestion en privilégiant la consommation immédiate à l'investissement". A l'époque de la dynastie Kabila, la rente est perçue aussi par les pays environnants. Seul l'époque Léopoldienne a laissé une quantité importante d'infrastructures, sanitaires, routières, d'eau, et...

La déstabilisation de la RDC par la captation des ressources a été effective en 1998 et 2003 du fait du Rwanda et de l'Ouganda principalement. Ainsi, l'offensive de l'AFDL a zigzagué entre les différentes capitales minières régionales dans le but d'atteindre les coffres fort du pays pour financer la guerre d'une part et d'autre part en priver l'utilisation par le pouvoir central tout en négociant avec les sociétés internationales.

Ainsi donc, comme dans d'autres pays richement dotés par la nature, ces matières premières n'ont pas contribuées, à créer des richesses pouvant permettre à l'Etat de construire les infrastructures de base : eau, électricité, route,...

1.2.2 Richesse et malédiction entretenue de l'or noir

- **Les Ressources pétrolières au Congo Brazzaville**

Le pétrole est la ressource en énergie dont les besoins sont prépondérants dans le monde. Le fait qu'il soit non renouvelable, est une menace stratégique. Cela induit plusieurs

⁵¹ op.cit.

⁵² op.cit.

⁵³ Roland Pourtier, « Ressources naturelles et fragilité de l'Etat : Quelques réflexions à propos de l'Afrique centrale », p93, in Jean-Marc Châtaignier (dir.) ,Etats et sociétés fragiles, Paris, Karthala, 2007

enjeux. Les enjeux économiques sont d'abord le fait du décalage de niveau de vie et de puissance entre les acheteurs et les vendeurs, particulièrement en Afrique. Les enjeux industriels sont liés au maintien, du niveau de vie élevé des grandes puissances. Les enjeux géopolitiques découlent de son approvisionnement, son obtention et surtout l'utilisation des masses financières qui en sont retirées. De plus en plus, il est question aussi d'enjeux environnementaux, notamment en mer comme à Pointe-Noire au Congo Brazzaville.

La production du Congo Brazzaville, tout comme celle des autres pays du Golfe de Guinée est en pleine expansion ces dernières années et tend à se substituer auprès des pays européens importateurs à l'ancien fournisseur irakien. Selon le CEREM, « le pétrole africain est considéré comme un enjeu de première importance et le Golfe de Guinée apparaît comme une future zone de tensions géopolitiques majeures. »⁵⁴ Ainsi les Etats-Unis auraient en 2002 déclaré le Golfe de Guinée comme « zone d'intérêt vital » pour eux. D'où la mise en place d'une stratégie américaine pour stabiliser cette zone, et qui a aboutit à l'intention en 2003 pour les Américains d'installer une base militaire dans la région. Les différents ports de ces pays dont deux au moins en eaux profondes, sont sur l'Atlantique en face du continent américain. Mais la Chine, en pleine expansion économique entend aussi commercer avec le Golfe de Guinée : « Plus de 25% des importations chinoises de pétrole provient du Golfe de Guinée et du Soudan. » La France, partenaire habituel, voit les autres grandes puissances lui disputer des parts de marché.

Selon le CEREM, l'intérêt croissant pour cette zone vient « du potentiel de développement, la bonne qualité de pétrole, la situation favorable par rapport aux marchés de consommateurs, l'ouverture aux investisseurs étrangers et le fait que ces réserves pétrolières soient essentiellement offshores à l'abri d'éventuels troubles politiques et sociaux. »

Il y a très peu de statistiques concernant les réalisations dans le domaine de l'eau. Mais au vu des pompes fermées ou faisant couler l'eau au compte-gouttes, il est illusoire de penser que des masses d'argent ont été diligentées vers ce secteur.

En 2003 la production pétrolière du Congo-Brazzaville a atteint près de 243 000 barils par jour (soit 12,5 millions de tonnes par an). Le pétrole est la première ressource d'exploitation du pays et contribue pour 70% aux recettes d'exportation, 50% du PIB du pays⁵⁵. Provenant des entrailles de la terre, des fissures rocheuses, le pétrole crée le plus souvent des fissures sociales, des fractures de la société où son abondance entraîne l'abandon des responsabilités. Ainsi " le contre-choc de 1985-1986 est à l'origine de la faillite financière

⁵⁴ CEREM, études, septembre 2005

⁵⁵ Christophe Leloup, « le prix de l'Afrique subsaharienne », CAIRN,

du Congo Brazzaville, cause profonde de la crise de l'Etat et du déchaînement de violences politiques au cours des années 90⁵⁶.

Les matières premières et le pétrole n'ont pas permis de remplir les objectifs de développement. Dans des états aussi fragiles tout est urgent, tout est important. La hiérarchie des valeurs et des priorités est faussée. Ce qui semble acquis, comme l'eau, est vite passé à la trappe.

I.3 LES TENSIONS OUVERTES DE L'EAU

Les deux Congo gorgés d'eau en sont pourtant privés dans leur quotidien, une crise implacable sévit freinant considérablement leur développement. Plusieurs secteurs liés à l'eau sont dans un état critique et cela à cause des hommes eux-même. Il semble tout indiqué de faire succinctement un état des lieux de l'eau dans ces pays, puis de mettre à plat tour à tour, le cadre institutionnel et la situation de l'approvisionnement en eau potable avant de cibler les déficiences intrinsèques du secteur de l'eau.

I.3.1 Disponibilité et ressources en eau

Les deux Congo possèdent d'abondantes ressources en eau⁵⁷. Leurs disponibilités sont parmi les plus élevées au monde.

- **Disponibilité en eau**

Tableau 1

	CONGO BRAZZAVILLE	CONGO KINSHASA
- Précipitations moyennes	1612mm/an	1534mm/an
-Ressources en eaux renouvelables internes totales	221,9km ³ /an	900km ³ /an
- Ressources en eau renouvelable réelle totale par habitant (2004)	217.915m ³ /an	23577m ³ /an
- Ressources en eau renouvelable globale	842km ³ /an	1283km ³ /an
- Indices de dépendance	73,2%	29,9%

⁵⁶Roland POURTIER, « Ressources naturelles et fragilités de l'Etat : Quelques réflexions à propos de l'Afrique centrale », in Jean-Marc Châtaignier (dir.), Etats et sociétés fragiles, Paris, 2007, p.101

⁵⁷ FAO, rapport Aquastat, 2005

Les précipitations moyennes au Congo Brazzaville et au Congo Kinshasa oscillent autour de 1600 mm⁵⁸. La pluviométrie est régulière et abondante, ce sont les pays les plus arrosés en Afrique. Elle favorise des cultures pluviales plus faciles à mettre en oeuvre mais cycliques. Les disponibilités en ressources en eau sont très importantes, quant à la disponibilité en eau douce, elle est tout aussi importante, et liée aux conditions climatiques.

- **Ressources en eau**

Comme toutes les ressources en eau, elles sont constituées par les eaux de surface et les eaux souterraines, ici elles sont qualifiées de surabondantes.

→ Les eaux de surfaces : Pour le Congo Brazzaville, les sous-bassins du fleuve Congo et le bassin du Kouilou-Niari, drainent principalement des eaux de surfaces, s’y ajoutent quelques bassins côtiers :

1. Le Bassin du fleuve Congo : le principal collecteur en est le fleuve éponyme qui borde le pays sur plus de 600 km, 7% de la superficie totale de ce bassin, soit 230 000km² sont localisés sur le territoire.

2. Les sous-bassins : les sous-bassins sont les bassins des affluents du fleuve Congo au Congo Brazzaville. Cependant, le sous-bassin de l’Oubangui est presque entièrement situé sur le territoire centrafricain, en revanche les sous-bassins de la Sangha, de la Likouala Mossaka, de l’Alima, de la Nkeni et de la Lefini drainent beaucoup d’eau.

Tableau 2

SOUS BASSINS	COUVERTURES	DEBITS
Sangha	240000km ²	1698m ³ /s à Ouesso
Likouala-Mossaka	60000km ²	218m ³ /s à Makoua
Alima	20300km ²	537m ³ /s à Tchicapika
Nkeni	6200km ²	208m ³ /s à Gamboma
Lefini	13500km ²	414m ³ /s à Mbouambe

⁵⁸ Document Ministère du Plan, de l’Aménagement du Territoire, de l’Intégration Economique et du Nepad, pii nov. 2006, République du Congo

3. Le Bassin du Kouilou-Niari : Il couvre le sud ouest du pays sur 53 340 km². Son collecteur le plus important est le fleuve Kouilou avec un débit de 930m³/s à Sunda, il a plusieurs sous-bassins de moindres importances.

4. Les principaux bassins côtiers sont ceux de la Nianga, de la Louemé, ils ont des superficies négligeables.

De plus, le bassin du fleuve Congo avec ses 3 789 053 km² couvre toute la RDC hormis une infime partie à l'Est couverte par le bassin du Nil.

→ Les eaux souterraines : les ensembles aquifères de la RDC ne sont pas bien identifiés, ce qui constitue un problème important dans leurs gestions.

Au Congo Brazzaville, les eaux souterraines sont comprises dans 4 ensembles aquifères :

1. aquifère du bassin sédimentaire côtier (6000 km²)
2. aquifère du bassin sédimentaire du Congo (224.000 km²)
3. aquifère des séries du sédimentaire ancien (68.000 km²)
4. aquifère des roches cristallophylliennes (44.000 km²)

Les deux premiers ensembles, des aquifères généralisés, très peu consolidés, formés essentiellement de roches sédimentaires meubles ; ils occupent 70%⁵⁹ du territoire nationale. Les deux dernières unités hydrogéologiques occupent 30% du territoire national, et représentent des aquifères discontinues du socle.

En réalité, le Congo Brazzaville dispose des ressources en eau de surface en abondance de 1580 milliards de m³ d'écoulement annuel, soit une disponibilité de 525 000 m³ par habitant et par an, en eau souterraine de 191 700 milliards de m³ de ressources renouvelables des aquifères sur une superficie de 345 000 km².⁶⁰ Pour sa part, la RDC est le pays le plus arrosé du continent africain, le quart des ressources en eau douce du continent y trouve refuge.

Ces immenses potentiels sont presque entièrement inexploités⁶¹ alors que ce sont des exigences de vie et de développement. Par ailleurs, leurs maîtrises ne sont pas totalement assurées, comme le prouve la difficulté à avoir les données en la matière.

• **Prélèvements d'eau**⁶²

Il s'agit principalement des besoins domestiques, industriels, et agricoles. Comme dans beaucoup de pays en voie de développement, les besoins domestiques sont les plus importants, suivis pour la RDC par les besoins agricoles et pour la RC de besoins industriels.

⁵⁹ op.cit.

⁶⁰ document du plan, op.cit., nov. 2006, pi

⁶¹ FAO, Aquastat, RDC, p2

⁶² FAO, Aquastat, Congo-Brazzaville, p3

Suivent ensuite, en bas du tableau 3 les maigres besoins agricoles de la RC et les besoins industriels grandissants de la RDC.

Les prélèvements industriels et agricoles sont étonnamment faibles au regard des potentialités de ces pays. Les atouts hydriques ne sont pas suffisamment exploités dans ces deux secteurs.

Tableau 3

UTILISATION DE L'EAU	CONGO BRAZZAVILLE	CONGO KINSAHSA
- Prélèvement pour les besoins domestiques	32 millions de m ³ /an (69%)	186 millions de m ³ /an (52%)
- Prélèvement pour les besoins industriels	10 millions de m ³ /an (10%)	58 millions de m ³ /an (16%)
- Prélèvement pour les besoins agricoles	4 millions de m ³ /an (10%)	112 millions de m ³ /an (32%)

1.3.2 Cadre législatif et institutionnel de l'eau

Pour être performantes, les activités liées à l'eau devraient être délimitées par des dispositions législatives et réglementaires au travers des structures transparentes et efficaces. L'insuffisance des textes d'une part et la faiblesse de leur propagation d'autre part caractérisent cet ensemble.

- **Les politiques nationales de l'eau**

Les discours officiels dans les deux pays sont identiques, ils affirment que l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Protéger l'eau, la mettre en valeur dans le respect des équilibres en est le corollaire immédiat, qui n'est pas toujours corroboré par les faits. En réalité, des deux côtés, les ressources en eau sont gérées de manière superficielle. Le paradoxe entre l'abondance d'eau et sa rareté semble le confirmer. Pour les spécialistes, c'est "une gestion fragmentaire et anarchique de la ressource."⁶³

- **Cadre législatif et réglementaire**

En ce qui concerne le Congo Brazzaville, plusieurs textes de lois font autorité. Tout spécialement, la loi portant code de l'eau (2003), la loi portant sur la protection de

⁶³ op.cit.

l'environnement (1991) et la loi portant transfert de compétence aux collectivités locales (2003) sont généralement prises comme les références principales, mais les textes d'application n'ont pas encore été promulgués.

De la Décennie Internationale pour l'Eau Potable et l'Assainissement(DIEPA), aux Objectifs Du Millénaire, les deux Congo sont partis prenantes de nombreuses conventions internationales ayant trait aux ressources en eau, depuis les années quatre-vingt jusqu'aujourd'hui.

Il est important de souligner l'avancée que constitue au Congo Brazzaville, le code de l'eau adopté en avril 2003 ; loi n°13-2003 du 10 avril 2003. Cette loi détermine le domaine public hydraulique (cours d'eau, lacs, étangs, lagunes, nappes d'eau souterraine, sources) et les principaux domaines de la gestion de l'eau. En outre, elle introduit la création de nouveaux organes de gestion du secteur :

- Conseil Consultatif de l'Eau
- Agence nationale de l'hydraulique rurale
- Agence de régulation du secteur de l'eau
- Fonds de développement du secteur de l'eau et de l'énergie.

Par ailleurs, cette loi donne la possibilité de la délégation de l'exercice de l'activité du service de l'eau potable, à une ou plusieurs personnes morales de droit privé sous forme de concessions, d'affermage ou de régie.

- **Acteurs transverses du secteur de l'eau**

→ Les deux ministères de l'énergie, tutelles des deux sociétés étatiques de distribution d'eau, Société Nationale de Distribution d'Eau (SNDE) pour le Congo Brazzaville et Régie des Eaux pour la RDC, semblent en pointe, mais beaucoup de responsabilités concernant l'eau, l'assainissement, l'hygiène, etc... sont écartelées entre plusieurs ministères et de ce fait, le secteur de l'eau est étouffé.

→ D'autres ministères sont relativement concernés; ces départements qui existent dans les deux pays avec des terminologies plus moins différentes entretiennent des liens étroits avec le secteur de l'eau.

Le ministère chargé de l'agriculture, de concert avec d'autres ministères, s'occupe de la réglementation relative à l'utilisation de l'eau à des fins agricoles.

Le ministère du plan assure la coordination et la planification des investissements.

Le ministère de l'aménagement du territoire est responsable des infrastructures sur le territoire dont celles de l'eau.

Le ministère de la pêche a en charge la réglementation pour le développement des ressources halieutiques.

Le ministère de l'administration du territoire est responsable des collectivités locales.

Le ministère chargé des transports a en charge la réglementation sur la navigation sur les eaux des fleuves, rivières et canaux.

Le ministère de la santé publique est responsable de l'hygiène générale de la population.

Le ministère de l'environnement est responsable de la qualité de l'environnement.

→ Les sociétés de distribution d'eau, les sociétés de distribution d'électricité, les collectivités locales, les secteurs privés et les ONG, les sociétés civiles.

1.3.3 Les ratés de l'approvisionnement en eau potable

L'eau potable fournit aux populations, fait partie des services de base, tout comme l'électricité. Son absence et son altérabilité fréquentes constituent une vulnérabilité critique pour les pays. Les plus pauvres en recourant à l'informel, paient plus tant sur le plan des finances que sur celui de la santé. La fourniture de l'eau est au cœur des enjeux vitaux et politiques.

La production de l'eau potable est centralisée au niveau des Etats par l'intermédiaire de deux sociétés, la Société Nationale de Distribution d'Eau pour le Congo Brazzaville(SNDE), et la Régidésa pour le Congo Kinshasa.

La SNDE est placée sous la tutelle du ministère de l'énergie et de l'hydraulique, pour assurer l'approvisionnement en eau potable des centres urbains et semi-urbains (plus de 2000 habitants.) Créée en 1967, cette entreprise pilote de l'Etat, a raté sa mise en concession au profit de la société BIWATER PIC en janvier 2002. Desservant actuellement 21 centres urbains, la SNDE produit un volume d'eau de 39 millions de m³, elle en vend 21 soit 54%, et en perd 17 soit 44%. La capacité de production à Brazzaville est de 3750m³/h soit une production de 75.000m³/j, les besoins étant estimés à 120.000m³/j. Le déficit actuel serait de

75.000m³/j en comptant un rendement technique de 60%⁶⁴. En moyenne, la population urbaine au Congo Brazzaville consomme 40 l /j/p.⁶⁵

La société connaît des difficultés financières ; le résultat net de l'exploitation est globalement déficitaire depuis 2000, les arriérés importants de salaires entraînent des tensions cycliques, les lourdes dettes des structures étatiques ne sont pas honorées. Le niveau technique est aussi une préoccupation, surtout l'obsolescence du matériel, l'entretien technique, l'utilisation des compteurs. Enfin, est à souligner un déficit d'éthique, des pillages des guerres, la corruption des cadres et agents, et l'incivisme de certains clients.

Entreprise publique fondée en 1939, chargé de la production, de la distribution et de la commercialisation de l'eau en RDC, la Régidésa produit 213 millions de m³ d'eau soit 70% de sa capacité nominale, seule 120 millions de m³ arrive au consommateur pour une capacité installée de 300 millions de m³ d'eau. Pour une population cible, évaluée à 19,4 millions d'habitants, il revient 6 m³ d'eau par personne et par an, soit moins de 17 litres par personne et par jour.

Plusieurs facteurs entravent le développement de l'entreprise, la difficile autonomie de gestion, la faiblesse des tarifs, l'absence de compteurs et de points de vente, le faible taux de recouvrement, l'accumulation d'impayés par les entreprises publiques (ces impayés pouvant avoisiner les 50% de l'ensemble du portefeuille), les dettes de l'Etat, l'insuffisance de formation et de développement, le vieillissement de l'entreprise et de son outil.

Dans les deux cas, les sociétés sont confrontées à des actes fréquents de vandalisme et à une concurrence déloyale de l'informelle fondée autour du triptyque, forage privé, transport et distribution payante de l'eau.

1.3.4 Faiblesses, contraintes et vulnérabilités de l'eau

Le manque de dispositions adéquates enserrant le secteur de l'eau et les atouts non rentabilisés constituent la trame de fond des failles du secteur de l'eau.

- **Faiblesses du cadre institutionnel et juridique**

A Kinshasa, bien que l'intérêt soit manifeste, une vraie politique de l'eau fait défaut. Par exemple, il est surprenant de constater que la RDC n'a pas de code de l'eau.

⁶⁴ Initiative Eau de l'Union Européenne, Appui au dialogue national sur l'Eau l'Assainissement et l'Hygiène, p31-37

⁶⁵ Evaluation hydrologique de l'Afrique subsaharienne, rapport de pays : Congo, p90

A Brazzaville, des réformes sont depuis plusieurs années en cours sans être totalement abouties, ou opératoires :

- Adoption du code de l'eau conforme au principe du GIRE
- Mise en place de la police des eaux et d'une institution des mécanismes originaux du développement du secteur de l'eau
- Volonté de désengagement de l'Etat des activités « de production et de gestion opérationnelle des services publics de distribution d'eau potable en milieu urbain »⁶⁶.

- **Faiblesses du taux de couverture.**

Les deux Congo ont des faibles taux de couverture qui contrastent avec l'abondance de leurs ressources. 46% de la population ont accès à l'eau à l'échelle nationale, pour chaque pays.⁶⁷ Au Congo Brazzaville, en milieu urbain, le taux de couverture avoisine les 72% et en milieu rural, 17%⁶⁸. Au Congo Kinshasa, les chiffres en ville sont de 83% et en campagne de 29%. Cela est principalement imputable aux faiblesses des capacités de production.⁶⁹

- **Les contraintes**

Solidement ancrées, elles sont prégnantes et nombreuses.

- Contraintes relatives aux investissements dans le secteur de l'eau.
- Le lourd endettement des pays et la permanente difficulté de rassembler leur contrepartie dans la mise en œuvre des projets urgents et porteurs sont des handicaps de grandes portées.
- Contraintes environnementales
 - Le manque de bases de données « centralisées fiables et informatisées »⁷⁰ et à jour.
 - L'absence d'une banque de données dédiée à la collecte d'information sur les catastrophes occasionnées par les eaux de pluie.
 - L'absence d'une carte de potentialités des ressources en eaux gênant la meilleure mobilisation des eaux spécialement souterraines.
 - Le rejet des eaux usées industrielles et domestiques se fait le plus souvent directement dans la nature.
- Contraintes liées aux ressources humaines.

⁶⁶ op.cit.

⁶⁷FAO, Aquastat ,p2 RDC, p2 RC

⁶⁸ op.cit., p38

⁶⁹ op.cit. p38

⁷⁰ op.cit., p43

Les experts font défauts, particulièrement en sociologie, économie et droit, qui sont des disciplines d'appui. Les ingénieurs et les techniciens sont proportionnellement plus nombreux en RDC. Enfin les recrutements dans les fonctions publiques sont en net recul.

- **Les vulnérabilités**

- Les agressions contre les Ecosystèmes.

Les écosystèmes doivent être gérés de façon globale et durable. L'eau, un de leurs maillons, est concernée par les dégradations qu'ils subissent :

- La culture sur brûlis ;
- La déforestation ;
- La mauvaise occupation des terres et des sols ;
- La récolte du bois pour l'énergie ;
- La pollution multiforme (le manque d'assainissement des villes, l'activité industrielle, les produits pétroliers.).

- L'eau et la sécurité alimentaire.

L'eau est un habitat naturel des aliments d'origines aquatiques, en outre sa place est primordiale dans la production agricole. Mais les atouts hydriques des deux Congo n'ont pas encore été valorisés pour le développement des cultures pluviales et irriguées, de même pour les pâturages. De la sorte, la sécurité alimentaire des populations affaiblies des deux rives est fragilisée de plus belle. Ainsi, en RDC « le pays a recours aux importations et parfois à l'aide humanitaire pour nourrir sa population ; car en milieu rural 73% de la population souffrent de malnutrition et 30% des enfants de moins de 5 ans de malnutrition chronique contre 22.4% en milieu urbain. »⁷¹. Au Congo Brazzaville, la situation est toute aussi sombre. En effet « La tendance actuelle se caractérise par la persistance de la dépendance vis-à-vis des importations. »⁷²

Globalement, « peu de progrès ont été accomplis depuis RIO-1992. »⁷³ Bien au contraire, en tenant compte de l'impact des guerres successives, la situation se serait plutôt dégradée malgré l'existence de bonnes terres.

⁷¹ Aquastat, p2, RDC

⁷² Aquastat, p2, RC

⁷³ Gire Congo Brazzaville. p41

- L'eau et l'irrigation.

Des experts internationaux soutiennent qu'avec de bonnes pratiques d'irrigation dans des espaces bien aménagés, il est possible pour les pays ayant des bonnes terres irrigables, de contribuer à l'augmentation de la production agricole. Il est même possible pour ces pays d'envisager avec assurance leur « souveraineté alimentaire »⁷⁴. Du nombre des pays les mieux irrigués d'Afrique, les deux Congo ne semblent pas sensibles à la promotion de l'irrigation. Le potentiel des terres irrigables du Congo Brazzaville est de 342 000 hectares, la superficie équipée pour l'irrigation est de 2000 ha dont seulement 217 ha en maîtrise totale⁷⁵. Peu de cultures sont pratiquées eu égard aux ressources renouvelables et exploitables. Les cultures pluviales sont favorisées par la régularité des précipitations. Cependant en améliorant l'accès à la terre, l'intérêt des cultures irriguées est appelé à croître.

Selon la FAO, un tiers du potentiel d'irrigation de l'Afrique est concentré entre l'Angola et la RDC. Le potentiel d'irrigation varie de 4 à 7 millions d'hectares, mais en 2000, seulement 6800 hectares de superficie étaient réellement irrigués.⁷⁶

- L'eau et la santé.

L'insalubrité des villes et villages fait que le tableau épidémiologique est dominé par "les maladies dues à la dégradation de l'environnement notamment le paludisme qui représente la première cause de morbidité". Récemment à Pointe-Noire et à Brazzaville les conditions d'hygiène et la mauvaise qualité de l'eau de boisson ont conduit à la réapparition du choléra, des fièvres typhoïdes, des maladies diarrhéiques.

- L'eau et l'assainissement.

Le sous-secteur assainissement est dans un état lamentable. La situation socio-sanitaire est de plus en plus dégradée. Les femmes, les enfants, et les personnes du troisième âge sont les couches les plus vulnérables des déficiences de prestation des services d'assainissement. De plus en plus, les citadins et les villageois eux-mêmes sont responsables des prestations se rapportant à l'assainissement.

- L'eau pour l'industrie.

Les données disponibles sont difficilement exploitables. Cependant, les besoins sont plus importants en RDC qui a un embryon d'industries.

- L'eau et l'énergie.

⁷⁴ le faso.net,

⁷⁵ FAO

⁷⁶ FAO, Aquastat

La contre-performance est ici aussi de mise. Pour une capacité potentielle évaluée à 2700MW, le Congo Brazzaville produit seulement de l'électricité pour un niveau total d'exploitation de 7.7%, soit sur trois cours d'eau aménagés :

→La Bouenza dispose avec la centrale de MOUKOUKOULOU d'une puissance de 74MW.

→Le Djoué, dont la centrale fournit une puissance de 15MW.

→La Léfini avec une puissance non encore disponible et estimée à 120MW.

En ce qui concerne la RDC, le potentiel est estimé à 774000GWh, « dépassé seulement par celui de la Chine, de la Russie et du Brésil. »⁷⁷ Mais la centrale électrique d'Inga qui peut fournir 44000MW est actuellement bien en deçà de ses capacités.

L'électricité, noyau dur du développement industriel, est aussi sous-utilisée. Autrefois, le projet du barrage avait même été surdimensionné, faisant de cette centrale un éléphant blanc.

- L'eau et la gestion des risques.

Des textes concernant les catastrophes naturelles existent, pourtant force est de constater qu'ils ne sont pas mis en oeuvre. Par ailleurs, les grandes villes ont tantôt une absence de réseau de drainage et d'évacuation des eaux de pluie, tantôt un réseau peu dense, ou encore le sable ou les ordures étouffent les systèmes d'évacuation des eaux usées, ou ce qui en tient lieu.

- La gestion des eaux transfrontalières

Les eaux n'ont pas de frontières, cependant, leur fluidité à travers les pays peut propager l'entente ou la tension. Dans le cas présent, ce serait plutôt une entente par réalisme. Le Congo Brazzaville partage trois bassins internationaux avec ses voisins : les bassins des fleuves Congo, Ogoué, Nyanga. Quant à la RDC, elle est sur deux bassins, celui du fleuve Congo et celui du Nil. Il y a certes une évolution positive de la gestion des eaux frontalières autour du plus vaste bassin d'Afrique, évolution qui sera analysée ultérieurement.

- La Tarification de l'eau

Avant d'aborder cet épineux problème il sied de redonner quelques définitions pour éviter la confusion. "La valeur de l'eau (l'avantage pour les bénéficiaires), le prix de l'eau (les frais pour les consommateurs) et le coût de l'alimentation en eau (les charges financières et les frais d'exploitation des systèmes de distribution de l'eau)"⁷⁸. L'eau est un bien commun essentiel, donc à protéger.

Malgré les péréquations spécifiques dans les deux pays, le prix de l'eau est encore excessif pour les pauvres. Au Congo Brazzaville, le prix moyen de vente de l'eau est de 129 F

⁷⁷ Marie-France CROS, Géopolitique du Congo(RDC),Bruxelles, Complexe,2006 ,P29

⁷⁸ op.cit.

CFA /m³, pourtant, une étude récente démontre que ce « ce niveau de tarif ne permettrait ni l'amortissement de l'investissement de développement, ni la couverture des charges d'exploitation courante. »⁷⁹ Par ailleurs, dans les zones péri-urbaines, les tarifs des opérateurs informels sont 7 à 30 fois supérieurs à ceux pratiqués par la SNDE. Au Congo Kinshasa, le prix moyen de vente est de 0,61\$/m³. Cependant, dans les quartiers périphériques de Kinshasa « le m³ d'eau potable est vendu au prix d'environ 7 dollars us, au cul du camion à l'une des rares bornes fontaines. »⁸⁰ Ainsi donc les plus démunis, ayant du mal à payer leur eau s'endettent, ou s'agglutinent autour des puits désaffectés. C'est souvent une perte de temps, une absence au travail ou à l'école et une atteinte à la dignité humaine pour les femmes et les enfants qui sont proposés à la tâche de corvées d'eau, si ce n'est pas la propagation de maladies. Cela confirme que « les citoyens les plus pauvres, c'est à dire, ceux qui sont dans l'incapacité de payer un accès au réseau de la ville ou dont le lieu d'habitation n'est pas couvert par le réseau, sont les victimes d'un surcoût systématique du prix de l'eau. Plus la situation du secteur est dégradée, plus les pauvres payent l'eau à des tarifs exorbitants. Ils sont les principales victimes d'une corruption organisée »⁸¹. En RDC la corruption est permanente.

- La maîtrise de la connaissance de base.

La connaissance précise des ressources en eaux, de surface et souterraine, est encore attendue.

Plein et vide d'eau s'associent respectivement aux deux pays et à leurs populations. De manière étonnante, dans les deux Congo, tous les secteurs liés à l'eau ont des performances en deçà de leur potentialité, au grand dam des populations. Cela d'autant plus que les ressources en eau, importantes, ne sont pas en cause, mais plutôt leur gestion. L'exaspération des populations croît progressivement parce qu'il y a un contraste difficilement compréhensible et pénalisant entre l'abondance de l'eau naturelle et la sécheresse des robinets. De plus la fracture sociale accentue la fracture hydrique. Ce contraste hydrique saisissant et atypique est la marque de grandes faiblesses.

En réalité, les deux Congo, sont des Etats fragiles. Ils accusent des faiblesses d'ordre institutionnel, juridique et financier, qui hypothèquent gravement l'organisation des pays et leur avenir. Ainsi donc, leur fragilité se traduit par « la difficulté, sinon par l'incapacité, à

⁷⁹ op.cit.

⁸⁰ Delphine Dorbeau-Falchier, « l'accès à l'eau potable dans les Etats fragiles » p 415 in Jean-Marc Châtaignier (dir.), Etats et sociétés fragiles, Paris, Katharla, 2007

⁸¹ op.cit.

tirer parti de l'exploitation des ressources naturelles comme tremplin pour le développement⁸² ».

En dépit de l'ampleur de la rareté artificielle, en eau potable, la fracture hydrique identique et interne à chacun des deux Congo n'est pas actuellement irréversible. Les ressources en eau pléthoriques de chacun des deux Congo utilisées autrement permettront de renverser la tendance. Ainsi donc, cette contre performance n'est pas une fatalité. Une forte volonté politique est indispensable sans tarder, pour redonner du sens à l'utilisation de l'or bleu, au mieux des intérêts des populations et réduire au plus bas les risques de crise.

⁸² Roland Pourtier, op.cit.

*" Je te donnerai de l'eau vive"
dit le Christ à la Samaritaine*

II. LES SOLUTIONS PRAGMATIQUES ET INTEGREES

Contrairement à l'immense majorité des pays affrontant la crise de l'eau, les deux Congo ne sont pas en état de stress hydrique. En outre, leur pénurie d'eau est d'origine humaine. Cela est déplorable, mais l'homme étant perfectible, des voies de sorties de crises sont possibles.

Il revient aux décideurs politiques de mettre en œuvre une stratégie offensive pour juguler cette crise. C'est une affaire de temps long : conscientiser les populations et les gouvernants, dicter des politiques véritables dédiées à l'eau, et coopérer franchement avec des pays du Nord et du Sud.

II.1. UNE APPROPRIATION COMMUNAUTAIRE.

Les populations de chacun des deux pays sont les cibles premières de la crise de l'eau, il convient qu'elles soient associées à l'éradication de ce fléau. Peu importe leur manière de s'organiser.

Trois axes d'approche sont ici déclinés : la sensibilisation et l'information des populations, la participation aux aménagements des quartiers, enfin la participation à la gestion de l'eau salubre.

II.1.1. Sensibilisation et information des populations

Un adage vulgarisé par les organisations internationales rappelle à bon escient « qu'à problèmes locaux, solutions locales ». En effet, il est crucial d'expliquer aux populations ce qu'est la problématique de l'eau. Les apports respectifs de l'Etat et des collectivités locales ou rurales. En fait, ce sont les enjeux de l'eau qui nécessitent d'être mis à la portée de tous.

Les autorités municipales, les populations et les ONG sont des acteurs de premier plan. Pour les premiers, ils ont la responsabilité d'assurer l'épanouissement des citoyens dans un cadre agréable. Il est temps d'engager des campagnes de conscientisation pour l'adaptation des comportements sociaux aux revenus réels et à la culture réelle, le respect de la chose publique, la lutte permanente contre l'esprit d'assisté. Cela suppose la mise en place d'un

« ajustement culturel » seul capable de combler les écarts entre la culture réelle et l'économie d'adoption. Des remises en question courageuses des autorités publiques elles-mêmes sont nécessaires. Alors, des structures de concertation (mairie, habitants de quartier, ONG) seront regroupées autour de l'administration municipale, comme conseillers dans le choix des décisions importantes. Ainsi, à Lusaka (Zambie), il existe « un processus de consultations communautaires en vertu duquel l'emplacement final des routes, des fontaines, des autres installations ne se décide qu'après une visite des sites par des représentants de la communauté et des techniciens ».⁸³

Enfin, les Organisations Non Gouvernementales, expertes en vie associative, ont les capacités d'initier les associations de quartiers à l'autogestion de leur domaine incluant l'auto construction de leur habitation en style négro-africain avec des matériaux du cru plus économique et mieux adapté au climat mais qu'il faudrait améliorer à l'aide des techniques modernes. L'autocontrôle de leur espace bâti et l'auto animation du quartier face à l'insalubrité et au banditisme seront recherchés. Ainsi, à Accra les habitants du quartier sont responsables de sa propreté. Les élans de solidarité, autrefois vivace dans les sociétés traditionnelles referont alors surface. A Ouagadougou, ville peu favorisée par le climat en matière d'eau, « les fermiers d'eau » alimentent les quartiers en eau à partir de leurs propres robinets en prélevant un péage affiché et admis par tous.

En mobilisant toutes les énergies disponibles autour des autorités reconnues selon le vieux principe de l'union fait la force, la résolution des problèmes sera certainement accélérée.

II.1.2. La participation à l'aménagement des nouveaux quartiers

Il peut être posé succinctement et avec méthode les bases d'un aménagement urbain spatial, pragmatique et progressif. La planification spatiale imprime sur un espace donné les pratiques sociales, culturelles et économiques des résidents. Elle est souple et son but est d'influencer le développement des villes en prenant en compte le jeu des différents acteurs. Son horizon est le court, voire le moyen terme par la définition d'un nombre réduit de priorités, comme par exemple les modalités d'occupation de l'espace (délimitation des zones d'habitation et des espaces verts), et l'installation adéquate des équipements de base⁸⁴.

⁸³ notes, cours Etat-Major Sénégal de Lelo Nzuzi, urbanisation et aménagement en Afrique noire, Sénégal 1994

⁸⁴ op.cit.

- **Eléments d'urbanisme de base**

Michel Arnaud, Ingénieur des Ponts et chaussées, diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, ayant consacré une très grande partie de sa carrière à l'urbanisme des pays en voie de développement, particulièrement en Afrique francophone subsaharienne, partage avec d'autres experts, l'idée d'un urbanisme de base prenant en compte les méthodes d'organisation des sociétés africaines⁸⁵. Quelques mesures réalisables, rapportées ci-dessous, en découlent ; elles sont de bon sens et peu coûteuses, destinées dans les quartiers déjà habités à rattraper quelques erreurs ou déficiences et dans les quartiers non encore habités, à faire des économies considérables en accompagnant voire en précédant le mouvement démographique ; les équipements mis en place après l'installation des populations coûtent 4 à 10 fois plus chers⁸⁶.

► Quartiers déjà occupés :

- Dresser un index des voies et des parcelles.
- Etablir un fichier informatique avec les numéros des parcelles.
- Poser les plaques d'occupation avec numéros.
- Réserver les zones d'utilité publique : Voirie, Ecoles, Hôpitaux, Espace vert.
- Mettre en place quelques bornes fontaines.
- Inciter les résidents à avoir un système communautaire de propretés.
- Installer des points de vente de pétrole.

► Quartiers non encore habités :

- Faire une réforme foncière.
- Sélectionner et régler les zones choisies sur des sites simples.⁸⁷
- Pratiquer un urbanisme de garde champêtre, faire garder les sites choisis.⁸⁸
- Etablir les plans et la réglementation de l'urbanisme primaire.
- Rechercher une faible densité d'habitants dans le quartier, dans l'attribution des parcelles.
- Dresser un parcellaire lâche pour que les occupants puissent disposer d'espace cours-jardin.
- Tracer des voies publiques rustiques avec des quadrillages réguliers car plus simples et plus évolutifs.

⁸⁵ L'explosion urbaine du tiers monde, projet n°162, Fév. 1982, pp 265.

⁸⁶ op.cit.

⁸⁷ Les sites trop plats se prêtent mal à l'assainissement.

⁸⁸ En effet des villes immenses et magnifiques comme New York se sont constituées ainsi.

Ainsi, on peut améliorer concrètement et modestement l'organisation de l'espace urbain en allant à l'essentiel avec simplicité et rapidité. Ce qui n'aura pu être fait en cinq ans le sera dans les décennies à venir, comme l'installation systématique de l'eau, de l'électricité, le revêtement des routes, les égouts, le téléphone. Il est impérieux de prendre en compte dès le départ la demande en assainissement ; selon le PNUD, en Inde et au Pakistan, les « associations d'habitants de bidonvilles ont collaboré pour octroyer des moyens d'assainissement à des millions de personnes en utilisant l'influence des communautés pour mobiliser les ressources »⁸⁹.

- **Gestion nouvelle des municipalités**

Les gestions tant technique, humaine que financière des municipalités peuvent être plus rentables, en y consacrant les moyens appropriés avec professionnalisme.

En ce qui concerne la gestion technique, des apports extérieurs à la mairie sont possibles et bénéfiques dans les domaines de la voirie de la collecte des ordures, de la construction et entretien des équipements socio-éducatifs. Pour la voirie et la collecte des ordures, les différents quartiers de la ville peuvent s'impliquer en comités de travaux ou encore un système de partenariat avec des sociétés privées peut être étudié et mis en place. L'expérience a été tentée à Lomé et elle semblait prometteuse. Pour l'entretien et la construction des équipements de base, les ONG le font, notamment pour les structures sanitaires.

La gestion humaine concerne la formation et l'emploi des agents municipaux. La formation est faite et complétée au travers des stages et séminaires dans les grandes municipalités étrangères ou encore sur place avec des spécialistes étrangers de hauts niveaux pour un transfert rapide et ciblé de technologies. L'Association Internationale des Maires Francophones a déjà eu à le réaliser plusieurs fois par le passé. Par ailleurs, les experts nouvellement retraités devraient être consultés pour tirer profit de leur expérience.

Il serait bienvenu de garantir aux employés municipaux des possibilités claires de promotion sociale dans la hiérarchie du service municipal et revoir à la hausse leur salaire et prime. Cela les motivera, il sera alors possible de renforcer leur esprit civique et de réduire les fuites fiscales.

S'agissant des ressources financières enfin, leur importance conditionne la réussite de la politique à court terme. Il faut à la fois accroître leurs recettes et répartir plus efficacement

⁸⁹ Pnud, Résumé, Rapport mondial sur le développement humain, 2006

leurs dépenses. Pour commencer, procéder régulièrement à un recensement des activités et des personnes imposables, ensuite simplifier la collecte et la gestion des impôts particulièrement l'impôt foncier trop complexe à gérer. Ce dernier peut d'ailleurs être augmenté par une meilleure gestion du cadastre. Quant à la patente, « son taux de recouvrement peut-être élevé, car le paiement de la patente constitue la véritable légalisation d'une activité professionnelle »⁹⁰. Elle représente 63% des recettes de la mairie de Bamako. L'impôt foncier et la patente constituent le socle des recettes municipales, en les augmentant, il serait judicieux d'améliorer simultanément les prestations de la municipalité.

Les revenus provenant de la location du domaine public par les mairies, par exemple les marchés, bien que moins consistants, peuvent aussi être rentabilisés en mettant l'accent sur la simplification, la souplesse, la responsabilisation accrue des communes et des personnels compétents lors des perceptions.

Les conditions de vie dans les municipalités peuvent être améliorées avec la participation consciente et l'ingéniosité des acteurs de terrains. Cela peut concourir grandement à freiner la croissance urbaine et à réduire la fracture hydrique, particulièrement dans les quartiers périphériques. Il est aussi possible de mobiliser les populations pour la gestion directe de l'eau.

II.1.3. Une gestion de l'eau par la population

Les carences flagrantes du secteur public peuvent être comblées par des activités alternatives dont la population serait le moteur principal. D'autant plus « qu'une population lassée d'attendre l'action de l'Etat et n'ayant rien à perdre se retourne vite contre le pouvoir en place »⁹¹.

Ainsi donc, il est possible de faire émerger des systèmes de distribution d'eau directement gérés par les populations. Par exemple, à Ndjaména, un système organisé par les populations pour la gestion de l'eau rencontre beaucoup de succès. La structure est bien organisée, indépendante de l'eau publique mais avec des possibilités de raccordement.

Elle est établie dans les zones les plus pauvres où la Société Tchadienne d'Electricité et d'Eau n'arrive pas. Là où la pression démographique est la plus forte. La gestion privée de cette structure est en fait concédée par la mairie à des fermiers, et a permis « l'essor d'une activité de colportage d'eau à haute intensité de main-d'œuvre. Il a été prouvé que c'est un système rentable. Le prix de l'eau varie entre le kiosque ou la borne (450FCFA pour le m³, et

⁹⁰ op.cit.

⁹¹ Pnud, op.cit.

la livraison à domicile jusqu'à 2.250FCFA le m³). Les demandes d'extension de ces réseaux sont à la hausse. »⁹² Ces actions, sont de plus en plus encouragées par les Etats qui y trouvent leur compte.

En RDC, en période post-conflit une initiative proche a été concrétisée à Beni, dans l'Est. Des habitants de Beni, en majorité des femmes, ont, avec l'aide d'une ONG, mis en place des centaines de bornes fontaines pour 170.000 personnes. Les habitants gestionnaires de ces bornes en reversent une quote-part à la Régidéso qui en assure la production. Les autres intérêts de ce système sont d'être un verrou à la corruption endémique dans les sociétés d'Etat dédiées à l'eau, puis de permettre l'accès à une tarification de l'eau conforme aux réalités socio-économiques des pays concernés. Enfin, cela évite à la population de longues années d'attente avant la mise en place de réseau par les structures étatiques ou encore avant la réhabilitation des infrastructures détruites ou usagées. Les zones urbaines périphériques sont les plus concernées. La priorité de l'eau pour tous doit être manifeste. Un autre exemple de réussite concerne un pays où l'eau est effectivement rare, le Mali. En 1975, fut créé le Projet Mali Aqua Viva, ayant pour but le captage des eaux souterraines par des puits ou des forages équipés des pompes adaptées, dans la région de San, 400 forages pour l'alimentation en eau de villages éloignés du fleuve devaient être réalisés en 4 ans. Au départ les projets ont été financés par la coopération internationale, une fois les objectifs atteints, les équipes maliennes ont pris la suite. Aujourd'hui plus de 3000 forages fournissent de l'eau à 1 million de personnes, soit 10% de la population du Mali, la plus forte concentration au monde de pompes solaires, avec des centres de santé, une ferme modèle, un hôpital,...

Associées à des organisations internationales comme la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, ces assemblées de populations pourront améliorer leur rendement et élargir la couverture en eau de ces pays. Ce dynamisme de l'économie populaire est à encourager et à affiner, avec audace et créativité, les populations peuvent être à la pointe des réformes salvatrices.

Bien que les actions menées au niveau des Communautés de base soient fondamentales « elles ne peuvent en aucun cas se substituer à l'action gouvernementale »⁹³, cela est valable particulièrement pour toutes sortes de financements et la fourniture intégrale de services publics. Les bénéfices de la concertation sont augmentés par cette subsidiarité.

⁹² op.cit.

⁹³ Pnud, op.cit.

II.2. UNE POLITIQUE PUBLIQUE INNOVANTE

Renouer avec les fondamentaux de l'Etat est indispensable et peut être réalisé avec progressivité, fermeté et continuité. La sollicitation est prégnante en ce qui concerne le renforcement des capacités juridiques et institutionnelles, tout en recherchant la connaissance optimale sur l'état réel des ressources hydriques. Enfin, les sociétés d'Etat dévolues à l'eau nécessitent une gestion plus humaine et plus performante.

II.2.1 Le renforcement des capacités juridiques et institutionnelles

Parmi les menaces actuelles contre la sécurité physique de l'homme, celle de la crise de l'eau et de l'assainissement, nonobstant d'importantes conférences internationales, ne semble pas susciter de réformes particulières de la part de la communauté internationale. Pourtant cette crise est plus intense et plus déstabilisatrice que toutes les autres. N'est-ce pas une preuve de plus de l'exclusion dont souffrent ceux qui n'ont pas accès à l'eau ? Cela semble vrai. C'est pourquoi il est urgent de combattre ce fléau en utilisant tout le corpus juridique dédié à l'eau et en renforçant la crédibilité des institutions. Des concepts clairs devraient permettre de donner du sens à la démarche et de s'y conformer. Il en va de même pour la volonté d'appliquer des textes de lois centrés sur l'eau.

En ce qui concerne les concepts, l'ancien secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan disait « l'accès à l'eau salubre est un besoin vital et un droit de l'homme fondamental » et ainsi, il doit être reconnu dans tous les pays et particulièrement les deux Congo comme un droit fondamental, au même titre que le droit à la vie, à l'éducation, à la santé, à la dignité⁹⁴. Les deux Congo peuvent tout aussi inscrire ce droit fondamental en toutes lettres dans leurs constitutions respectives.

Il semble évident que la reconnaissance mondiale du droit de tous à l'eau potable renforcera les autres droits. Le PNUD propose de renforcer principalement les principes de l'égalité dans la citoyenneté, le minimum social, l'égalité des chances, une distribution équitable d'eau. Chaque citoyen qu'il soit homme ou femme a les mêmes droits par rapport à l'eau, chacun a besoin au minimum de 20 litres par jour. Par ailleurs, les ressources dans chacun des deux pays sont largement satisfaisantes pour tous. Les enfants n'ont pas à perdre du temps pour puiser de l'eau alors qu'ils devraient aller à l'école.

⁹⁴ Pnud, op.cit.

Les quatre piliers essentiels de ce droit à l'eau, reconnus par la majorité des organisations internationales sont résumés ci après :

- Faire de l'eau un droit de l'homme et respecter ce droit.

Cela implique des lois et des textes d'applications, donc de veiller à leur mise en œuvre rigoureuse. Se donner les moyens de les assumer, fussent-ils par étapes. La conséquence majeure en est une tarification de l'eau variant selon le niveau de pauvreté, allant de la gratuité à des coûts acceptables. L'expertise des sociétés privées et des sociétés civiles peut être sollicitée, particulièrement dans les domaines de l'eau et de la justice. En fait, « Le droit à l'eau consiste en un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un même coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun »⁹⁵.

- Mettre en urgence des stratégies nationales propres à chacun des deux pays pour l'eau et l'assainissement.

La priorité est la lutte contre les inégalités, contre la pauvreté. Les financements doivent être effectifs, massifs et prioritaires. Cela peut se faire aussi par étapes avec des niveaux seuils, inclus dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il est important que les Etats participent de manière honorable à ces financements, cela renforce leur crédibilité auprès des populations et des bailleurs de fond. Leur quote-part étant assurée, les Etats peuvent lever des impôts de types Solidarité-Eau auprès des grosses fortunes nationales et étrangères basées dans ces pays. Des financements innovants peuvent être aussi mis en œuvre notamment par le biais des taxes pour la protection de l'environnement payées par les grandes entreprises minières ou pétrolières. Par ailleurs, la lutte contre la corruption bien menée conduira forcément à des poursuites judiciaires. Il peut être étudié le fait que les sanctions pour les prévenus consistent en des réalisations sociales au bénéfice des pauvres. A l'image du concept pollueur-payeur, il peut être mis en œuvre un concept innovant, corrompu-payeur (ou corrupteur-payeur) ou encore fraudeur-payeur.

- Remettre à flot de véritables plans nationaux.

Les aides au développement peuvent prioritairement être orientées vers la réduction de la pauvreté par le biais de la réalisation des OMD. Bien contrôlées ces aides peuvent entrer dans des portefeuilles particuliers d'investissement pouvant permettre leur remboursement rapide et leur saine utilisation. Ainsi, selon le PNUD, les investissements dans le secteur eau-assainissement, sont extrêmement rentables. « 1\$ investi dans ce secteur en rapporte en

⁹⁵ Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, 2006, programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau

moyenne 8 grâce à une baisse des coûts et à la réalisation des gains de productivité »⁹⁶. Par ailleurs, cela réduit les maladies infectieuses et entraîne une certaine dynamique sociale à long terme, stimulante pour l'efficacité économique, prémice à la prospérité.

- Un plan d'action mondial

Pour qu'il y ait des actions concrètes, un agenda mondial assorti de conditionnalités et de jalons de vérification pourrait être pris et mis en œuvre. Il pourrait inclure la mobilisation de financements particuliers auprès de la communauté internationale. C'est une question de solidarité. Le monde occidental s'est développé au XIX^{ème} siècle après un effort soutenu sur le secteur de l'eau. Cependant, un effort tout particulier devrait être fait par les deux Congo démontrant leur volonté de changer la donne. Par ailleurs, tout projet avec les organisations internationales nécessite une participation financière conséquente. Déjà les lois votées ne devraient plus rester lettre morte. Il y va de la crédibilité de ces Etats.

Une vulgarisation systématique des lois votées et des textes d'application pris, devrait être menée. Sinon l'arsenal de lois pourrait apparaître comme une coquille vide et renforcer la frustration des citoyens. Il est important que les lois soient votées en conscience et non pas pour plaire aux institutions internationales et qu'elles s'appliquent effectivement. La société civile débarrassée de « la politique du ventre » telle que dénoncée par Jean-François Bayart dans son livre culte « L'Etat en Afrique » serait un des pilotes de cette vulgarisation. Cependant cela exige une grande maturité démocratique qui ne naît pas spontanément, une indépendance financière qui est loin d'être la panacée, et là aussi une prise de distance affirmée vis à vis des effets de mode, donc une foi réelle en cette activité.

L'intérêt de l'Etat est de susciter le dialogue citoyen, de permettre l'expression de toutes les opinions et de faire au mieux pour tous. En effet, « les principes d'une gouvernance efficace incluent la participation de l'ensemble des parties, la transparence, l'équité, la responsabilité financière, la cohérence, la capacité d'ajustement, l'intégration et les questions éthiques. » Par ailleurs, une presse indépendante, de bonne moralité, animée par la volonté de comprendre et de faire comprendre en relatant les faits, est aussi un gage utile pour inciter les autorités politiques à prendre de bonnes lois et aller sereinement jusqu'au bout de leurs applications.

En réalité pour ces pays, l'effort revient à combler les lacunes constatées dans le cadre juridique de manière générale, particulièrement en disposant de tout le spectre des lois fondamentales.

⁹⁶ PNUD

Les deux pays doivent améliorer les capacités du code foncier et pour la République Démocratique du Congo prendre en compte un code de l'eau approprié, outil déterminant du secteur de l'eau.

Tenant compte du manque de lisibilité du cadre institutionnel dans le secteur de l'eau, et de l'urgence des mesures à prendre, la création d'une autorité unique en charge de ce secteur permettrait une plus grande cohérence. Un budget unique prendrait en charge tous les projets eau, assainissement, hygiène et pourrait piloter l'accès aux OMD. En attendant, une meilleure coordination des différents secteurs de l'eau peut être effectuée pour ne pas obérer les efforts en cours. La promotion de ce secteur serait ainsi assurée.

II.2.2. La valorisation des bases de données et des informations sur l'eau

Socrate enseignait à ses disciples de chercher d'abord à se connaître soi-même. En effet, il est tout indiqué avant de conduire une politique de maîtriser les données premières et de suivre leur évolution. Par ailleurs, la prévention, face à une accentuation surprenante de la crise, est ainsi assurée.

L'association avec des experts du domaine cartographique et hydrologique, ainsi que des sciences humaines devrait être productive. Tout ce qui est disponibilité et ressources en eau peut être retenu, de même que la mémorisation des données relatives aux catastrophes naturelles.

En réalité, il s'agit de mener des études régulières et fines sur les localisations et les volumes des ressources en eau. Par exemple, le niveau de remplissage des aquifères et leur localisation sont d'importance pour les emplacements des toilettes publiques dans les grandes villes comme Kinshasa. Avec la nouvelle politique d'aménagement, il est possible de réduire considérablement les pollutions de l'eau consécutives à l'érection désordonnée des toilettes publiques. Cette connaissance précise des aquifères et de leur recharge par les eaux de pluie orienterait mieux aussi l'érection des forages. Ainsi, donc un système informatisé permettrait d'engranger toutes les données récoltées et serait une aide dans la gestion de l'eau potable, en permettant notamment de suivre l'évolution des aquifères. Ce système pour être fiable, nécessite qu'aux côtés des experts internationaux, les nationaux aient une bonne formation, soient de bonne moralité et en quantité suffisante pour être en mesure de gérer de bout en bout l'ensemble du dispositif ainsi conçu et installé. De même, il est opportun de créer des postes d'observateurs hydrologiques qui suivraient, l'état des fleuves et autres cours d'eau.

Il est aussi possible d'affiner les connaissances sur les différents affluents du Congo et sur l'état du changement climatique. Cela oriente vers les appareillages de simulation à installer

et à exploiter pour éviter de faillir de nouveau dans la gestion de l'eau, et anticiper sur des comportements de responsabilité collective et individuelle face à l'eau. La réhabilitation et l'extension des réseaux de mesures hydrométriques et piézométriques est aussi à mettre en place.

Dans le domaine des catastrophes naturelles, la banque de données constituerait une sorte mémoire collective sur les lieux, le comment, le pourquoi (si possible) de la crise et les réactions ; l'objectif étant là aussi d'avoir une attitude pro-active, limitant les grosses pertes.

Mais comme il se doit toutes les réalisations doivent être transparentes, adossées sur des textes réglementaires structurants et évolutifs.

II.2.3. Réhabilitation des sociétés de production et de distribution des eaux potables

Les deux Congo, pays post-conflits, possèdent des sociétés d'eau qui ont bien souffert des affres des guerres successives. La dégradation des outils de travail et l'indisponibilité des ressources financières sont des handicaps majeurs. Pour améliorer le cadre de vie des populations, atteindre les OMD (la moitié de la population ayant accès à l'eau potable en 2015), il conviendrait de mobiliser 435 milliards de FCFA pour le Congo Brazzaville⁹⁷ (soit 40 milliards FCFA par an sur la décennie) et pour la RDC un minimum de 621 millions de dollars us⁹⁸. Des actions simultanées et progressives peuvent aussi être entreprises.

Auditer ces entreprises d'Etat, évaluer les axes de réhabilitation totale ou partielle, de manière progressive, procéder à des réformes institutionnelles.

Pour ce qui est de l'audit, les deux structures étant quasiment en faillite, il est impérieux d'en maîtriser les contours réels pour envisager sereinement certaines propositions, notamment les aspects organisationnels et financiers. Les travailleurs de l'entreprise devraient aussi être audités.

Quelques réhabilitations d'urgence, notamment ont déjà été assurées à Kinshasa par le CICR, la Banque Mondiale, la Commission Européenne. Aucun des pays n'a pu connaître une réhabilitation sur tout le territoire national et le plus important concerne sûrement le réseau des canalisations qui date pour une grande partie de l'époque coloniale ou du début des indépendances. La réhabilitation est prioritaire et totale pour les centres de production, les réservoirs et réseaux de distribution. Il s'agira de retrouver une grande fiabilité et d'accroître l'utilisation des capacités existantes. Par ailleurs, il est souhaitable aussi de mener des études techniques pour l'extension des réseaux dans les quartiers périphériques. La priorité dans les

⁹⁷ C'est une évaluation de l'UE dans le cadre de l'initiative eau, op.cit.

⁹⁸ C'est une estimation avancée par l'Ambassade de Belgique en RDC, 2000

réhabilitations devrait concerner des centres susceptibles, après travaux, de permettre des entrées financières à même d'être investies dans d'autres réhabilitations. Le même niveau de priorité sera accordé aux centres dont la situation sanitaire est critique. Des sommes colossales en jeu font de la participation des bailleurs de fonds une condition indispensable de réussite.

Un effort tout particulier doit aussi être entrepris sur les produits d'entretien et la potabilisation rigoureuse de l'eau dans des laboratoires de qualité. Les incidences de l'eau non traitées sur la santé publique sont profondes et peuvent aggraver considérablement la crise.

Il importe de réformer le cadre institutionnel des sociétés d'eau, en répartissant les activités en plusieurs étapes et en se focalisant sur celles qui sont comme des leviers, sélectionnées sur « la base de critères d'impact (par exemple des mesures qui visent à débloquer des situations) et de réalisme (possibilité de les lancer ou mener à bien dans la période qui vient)⁹⁹ ». La minimisation des coûts d'exploitation est primordiale tout comme la meilleure qualité technique des agents. La réforme devra permettre de renforcer une tarification de l'eau plus humaine tout en respectant les critères d'efficacité économique. Toute la population est concernée par l'accès à l'eau.

Les gouvernements doivent mettre un terme aux passes-droits et rendre obligatoire le paiement des factures d'eau par toutes institutions du pays, particulièrement sur les lieux publics, les lieux de travail, dans les casernes, les loyers de fonction, les hôpitaux, les sociétés d'Etat, les écoles. De même, il est manifeste que des mesures incitatives au paiement régulier des factures d'eau doivent être explorées et édictées. Cela permettra sûrement de retrouver l'équilibre financier ou du moins de s'en rapprocher. Par ailleurs, en rendant public de manière régulière les comptes financiers de l'entreprise, l'accès à une plus grande transparence est acquis dans la gestion des entreprises. Des gardes-fous à la gabegie sont d'office mis en place.

Dans le recouvrement des coûts, il est important que les compteurs soient installés de la même manière partout et que les prix soient évolutifs pour réhabituer les citoyens. De même que l'accentuation de l'informatisation des entreprises est d'un grand impact.

Toutes les actions énoncées ci-dessus sont à réaliser en situation interne toujours délicate sur le plan de la responsabilité des gouvernants et des finances. Cela nécessite une sélection rigoureuse comme annoncée ci-dessus sur la base de dossiers percutants et crédibles.

⁹⁹ Ambassade de Belgique en RDC, Secteur eau RDC, op.cit.

Il reste à explorer le partenariat avec le secteur privé. Un pôle d'excellence peut être trouvé selon la combinaison envisagée. L'objectif est sans contexte de bénéficier de l'expertise des privés ainsi que le flux initial de leurs capitaux tout en maintenant à flot la péréquation des tarifs de l'eau pour les plus pauvres. Plusieurs types de contrat de gestion, de concession peuvent être envisagés. De prime abord, la concession est à proscrire car elle a des pré-suppositions difficiles à remplir dans les Etats fragiles, entre autres, un contexte politique assuré, un marché en bonne lancée de développement, une prise de risque financier important. Elle a connu un échec notable au Tchad.

En revanche, un contrat de gestion et de sous-traitance peut être conclu avec des sociétés expertes en la matière après appel d'offres. La commercialisation peut leur être concédée en deux étapes, comme le suggèrent les spécialistes de la question au sein de l'Agence Française de Développement (AFD) :

- La première étape pour définir et délimiter les besoins concomitants à la reprise de la fonction commerciale, les compteurs, le débit de l'eau, les réseaux d'eau, l'informatisation du système.

- La deuxième étape permettrait de conclure le dit contrat en deux sous-étapes. La première sous-étape de durée variable selon l'importance et l'étalement du dispositif, aurait pour finalité de maîtriser le système de gestion, de contrôle, des consommations litigieuses, l'installation des équipements informatiques, la formation des équipes de terrain orientées vers les goulots d'étranglement (les fuites des réseaux, les réparations urgentes, l'identification et l'arrêt des fraudes, les compteurs auprès des structures étatiques, les zones à risque). Cette sous-étape est dite « neutralisée » pour les experts. La deuxième sous-étape est dite active, à durée à déterminer de commun accord, les experts évoquent quatre à cinq ans. La fonction commerciale est alors en plein redressement « sur la base d'un contrat de performances régulièrement audité »¹⁰⁰.

Du fait de la situation générale dans les deux Congo, « cette démarche pourrait s'appliquer à la Régidéso en République Démocratique du Congo, à la société de distribution d'eau (SNDE), en République du Congo. Elle pourrait être mise en conditionnalité budgétaire apporté à ces Etats par les bailleurs de fonds multilatéraux ». D'autre part, elle a le mérite de laisser du temps pour approfondir des réformes institutionnelles à propos des entreprises et peut casser les trafics tolérés autour de l'eau par une commercialisation correcte de l'eau au

¹⁰⁰ op.cit.

sein du secteur formel, enfin les flux financiers peuvent être rétablis. Il pourra être envisagé des investissements de portée progressive.

Les deux pays ont adopté dans les constitutions respectives, la décentralisation, soit par imitation de la France, soit réellement pour mieux répartir les efforts des Etats. Ainsi, en approfondissant la démocratie locale, et en restructurant l'Etat, le développement local peut être possible avec la mobilisation des populations locales. Les lois sur la décentralisation dans les deux pays existent depuis une dizaine d'années.

II.3 UNE COOPERATION INTERNATIONALE CENTRALE

Pendant longtemps les deux Etats ont semblé coopérer avec des arrières-pensées de suprématie de l'un sur l'autre, particulièrement la RDC¹⁰¹, donnant ainsi raison à Carr qui affirmait dans son *Twenty years crisis 1919-1939* que « La politique est, dans un certain sens, toujours politique de puissance. » C'est l'omniprésence et l'inéluctabilité de la puissance en relation internationale. Par réalisme, il faut aux Etats, surtout les plus fragiles, coopérer pour accroître leurs possibilités de gains de bien-être, particulièrement dans un domaine aussi productif que l'eau.

Ces relations peuvent être entretenues de manière bilatérale ou dans des organisations régionales, voire sous régionales.

II.3.1 Coopération bilatérale autour de l'eau

Les deux Etats ont des fortes et anciennes coopérations avec l'UE, les institutions internationales, et pour l'un avec la Belgique, l'autre avec la France. Mais, mis à part la lente montée en action de la CEEAC, et la coopération énergétique, les deux pays ont encore des niveaux relativement bas de coopération formalisée. Pourtant, tout concourt à mettre en place une coopération privilégiée : les territoires, les populations, l'histoire, les langues. Il est possible de dépasser le complexe de ne pas se sentir utile l'un à l'autre.

En fait jusqu'à présent, les facteurs qui sont des avantages pour une coopération fructueuse sont aussi quelques fois des inconvénients. Ainsi la proximité des deux pays les rend régulièrement suspects sur le plan sécuritaire, l'un vis à vis de l'autre et vice versa. Une forte volonté politique commune et partagée est le soubassement d'une coopération digne et

¹⁰¹ « L'histoire chaotique des illusions perdues du Congo-Zaïre, qui s'imagina un temps être une grande puissance africaine, renvoie à une combinaison de facteurs dont certains, de nature structurelle, valent aussi pour d'autres Etats » Roland Pourtier, op.cit., p.94

productive. Les intérêts nationaux semblent toujours surpasser ceux de l'ensemble. Pourtant sur le plan économique, il est possible d'avoir une complémentarité des économies. Brazzaville ne doit pas craindre d'être submergée par les produits kinois ou d'être sous le leadership de Kinshasa, de même Kinshasa ne doit pas s'inquiéter de l'attraction de Brazzaville.

Cette entraide est réelle du côté des populations qui n'hésitent pas à s'échanger des produits de premières nécessités ou à se prêter main forte de part et d'autre des frontières lors des catastrophes naturelles par exemple.

Pourtant la coopération récente initiée dans les domaines des matières premières, suite au processus de Kimberley, a permis à la RDC de recouvrir une bonne partie de ses matières premières, vendues à partir du Congo Brazzaville. Là encore, les deux pays n'ont pas pu s'entendre seuls, il a fallu l'introduction d'une tierce partie.

Il reste donc à organiser une coopération plus féconde entre ces deux Etats souverains par le biais d'autres Etats, de l'UE ou d'autres organisations internationales qui symbolisent la réussite de la coopération entre les pays frontaliers et à faire de la sensibilisation sur les intérêts communs à retirer de ces relations. Ainsi la France exerce une coopération internationale à l'échelon des collectivités, appelée coopération décentralisée. Il peut être associé à une collectivité française, deux autres collectivités ; une de la RDC et une du Congo Brazzaville devenant toutes les trois des « triplés ». Cela a plusieurs avantages. Outre de permettre l'expertise d'un modèle français de gestion de l'eau qui est une référence sur le plan mondial, cela peut aussi grandement faciliter la mobilisation des capitaux.

En effet, depuis quelques années, en France, il est possible d'affecter des ressources issues des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans la limite de 1% en faveur d'action de coopérations internationales. Entre autres les collectivités territoriales sont concernées.¹⁰² Ainsi donc les savoir-faire, techniques et financiers des collectivités territoriales françaises peuvent servir d'aide, et de traits d'union à des collectivités congolaises, si proches et souvent si éloignées. La solidarité internationale est sauve et l'apprentissage utile de la coopération bilatérale peut être affirmé pour le bénéfice des populations.

¹⁰² art.L1115-1-1 du code général des collectivités territoriales. Financement des actions de coopérations décentralisées dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

II.3.2. Fleuve Congo, fleuve transfrontalier

Les faiblesses institutionnelles et réglementaires constatées dans chacun des Congo dans le domaine de l'eau se répercutent dans le secteur des eaux transfrontalières.

Or, une mauvaise gestion des eaux transfrontalières est susceptible d'être plus nocive aux habitants de tous les pays riverains¹⁰³. En effet, « un échec dans ce domaine peut avoir des conséquences néfastes sur l'équité et la durabilité environnementale, et causer des pertes sociales et économiques plus graves »¹⁰⁴. L'assèchement du lac Tchad en est une parfaite illustration.

En revanche, une coopération réussie dans le domaine de la gestion de l'eau partagée peut être un levier pour améliorer les conditions de vie des citoyens et accroître les capacités de coopération. Les avantages de la coopération sont nombreux et partagés comme la ressource elle-même. Ainsi en Afrique australe, « un programme conjoint dans le domaine des infrastructures génère des recettes pour le Lesotho et permet d'améliorer la qualité de l'eau en Afrique du Sud ». Cette coopération dans le domaine hydrique entre les pays du bassin du fleuve Congo devrait être fondée sur la maîtrise des aspects techniques, des capacités institutionnelles réhabilitées et des financements adéquats de chaque Etat membre. Une structure indépendante devrait être créée comme une sorte d'observatoire, un système de veille pour suivre les performances ou les contre-performances et faire des propositions très incitatives de résolution des problèmes. Les banques tant africaines telle la Banque Africaine de Développement (BAD), que mondiale, telle la Banque Mondiale devraient être associées ainsi que l'Union Européenne qui a une expertise renommée dans ce domaine.

Il est à remarquer que la gestion des cours d'eaux internationaux en Afrique fait ressortir trois caractéristiques fondamentales. En premier lieu, cette gestion est insérée dans le processus d'intégration économique régionale, en second lieu l'approche est intégrée ; enfin les organismes fluviaux aux pouvoirs importants en sont les gestionnaires. C'est le cas par exemple de l'Autorité du Bassin du fleuve Niger (ABN), ou l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS).

Les pays riverains du fleuve Congo veulent depuis plusieurs années s'inspirer de ces expériences africaines. Cependant, les négociations ont longtemps achoppé sur l'adoption d'un régime général d'exploitation des ressources du bassin, la situation semble évoluer par étapes. En effet, en 1999, est créée la Commission Internationale du Bassin du Congo

¹⁰³ Cela signifie que l'on ne saurait se contenter de simples règles de coexistence (...) mais elles doivent être complétées par des dispositions qui favorisent, voire imposent, la coopération. Lucius Calfisch, op.cit.

¹⁰⁴ P.40, résumé rapport mondial sur le développement humain 2006

Oubangui-Sangha (CICOS), qui regroupe outre les deux Congo, le Centrafrique et le Cameroun, l'Angola et l'autorité du bassin du lac Tanganyika sont observateurs. « L'objectif principal de la CICOS est de promouvoir l'intégration régionale à travers une exploitation durable et équitable des voies d'eau que constituent le fleuve Congo et ses principaux affluents : L'Oubangui, le Kasai et la Sangha à des fins de navigation »¹⁰⁵. Or depuis 2006, un additif à l'acte constitutif de la CICOS, est en cours de signature. Il fait état de nouvelles missions dédiées à la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Par ailleurs, le comité des ministres, essentiellement ceux des transports fluviaux, a été élargi aux ministres responsables de la gestion des ressources en eau. « L'additif à l'accord, instituant le régime fluvial uniforme et créant la CICOS, offre une chance exceptionnelle pour la mise en œuvre de la gestion des ressources en eaux transfrontalières et la transformation de la CICOS en une organisation de bassin fluvial »¹⁰⁶. En outre, un plan d'Action Stratégique (PAS) à des fins de gestion durable du Bassin du fleuve Congo est en cours d'élaboration pour être mis en œuvre, une fois la mutation institutionnelle de la CICOS devenue effective. De plus, la Facilité Africaine de l'Eau (FAE), initiative du Conseil des Ministres Africains chargés de l'Eau (AMCOW) a accepté d'appuyer le CICOS dans le cadre notamment de la mobilisation des ressources financières destinées à financer le PAS.

Il est à noter que cette coopération devrait permettre d'intégrer les travaux nationaux aux activités communautaires. Il en est ainsi des projets d'aménagement hydro-électrique qui pourraient être intégrés au site d'INGA en République Démocratique du Congo, particulièrement dans la partie Centrale et Nord du bassin sous-équipée. Le bassin du fleuve Congo est continental à 98%, l'identification des voies de désenclavement se pose avec acuité, c'est ainsi que « l'amélioration du désenclavement est par nature un domaine dans lequel la coopération entre les Etats sera extrêmement fructueuse ».¹⁰⁷

Le troisième secteur d'identification est celui de projets prioritaires d'aménagement de toutes les ressources en eau du bassin. En ce qui concerne la protection de l'écosystème du bassin, une passerelle devrait exister avec les forêts du bassin du Congo.

En fait, une fois de plus, seul le réalisme politique pourra permettre de faire de l'organisme une réussite d'intégration économique. La réalisation de cet organisme devrait être prioritaire car « la gestion rationnelle et intégrée des eaux de ce bassin contribuera à coup

¹⁰⁵ Congo forum 10.03.07 Kinshasa

¹⁰⁶ Congo forum

¹⁰⁷ P.129, extrait, projets de convention relatifs au statut du bassin du Congo-Zaire, Mutoy Mubiala, op.cit.

sûr au développement économique et social des populations riveraines, qui vivent à l'image « d'un mendiant assis sur l'or ». De même une telle coopération constitue une condition sine qua none du maintien et du renforcement de la paix et de la sécurité internationale en Afrique Centrale ».

Les solutions se résument à l'amélioration de la gouvernance en mettant en œuvre des réformes essentielles à une bonne gestion de l'eau. Pour cela, la prise de conscience de chacun, l'engagement des responsables politiques nationaux, et la volonté effective de la Communauté Internationale sont des capacités indispensables, sous réserve de synergies, pour mobiliser les financements adéquats.

"Vous tous qui aviez soif. Venez, Voici de l'eau ! dit le seigneur ; même si vous n'avez pas d'argent, venez et buvez avec joie." (Cf. Is 55, 1)

CONCLUSION

Surabondante, de bonne qualité, l'eau des deux Congo, si essentielle aux populations autochtones et si convoitée, a été gaspillée avec une égale légèreté, déconcertante et suicidaire. Par ailleurs, les nombreuses atteintes à l'eau due au changement climatique et à la pollution augmentent les risques de dégradation durable et de diminution du potentiel hydrique. Finalement, eu égard aux nombreuses maladies et aux multiples déficiences relevées dans l'épanouissement des populations, la survie de ces dernières est devenue l'enjeu majeur.

Les tendances lourdes de négligence et de prédation forcée, contribuent à cet état de fait, en relation singulièrement étroite avec la fragilité des Etats impuissants à produire du droit et à le faire appliquer. A cela, s'ajoute la complexe gestion des ressources financières très sollicitées dans des contextes de post-conflits, de crises sociales tenaces et de croissances urbaines anarchiques. C'est une boucle qui en engendre une autre. En effet, la rareté artificielle de l'eau installe les populations dans le cercle vicieux de la pauvreté, la maladie, et l'exclusion sociale.

En fait, dans chacun des Congo, les responsables politiques successifs ne se sont pas engagés dans la prospective, le temps long n'a pas été maîtrisé, du coup, ils n'ont pas agi au plus vite dans le court terme et au mieux. Finalement, il a manqué de vision stratégique soutenue et globale, incluant toutes les ressources essentielles au développement. En effet, l'eau est un gaspillage parmi tant d'autres. C'est ainsi qu'avec une insoutenable constance, s'étalent au quotidien la banalité des gaspillages et de l'incivisme, mais surtout des inégalités sociales créées de toutes pièces. Des populations entières, présentes et futures sont exclues des possibilités de progrès. A défaut de solutions, ce sont des bombes à retardement qui exploseront tôt ou tard, de manière simultanée ou successive, du fait des influences réciproques. Le risque majeur se cristallise autour des explosions sociales dues à l'absence d'eau douce pour les activités humaines de base. Le Supplice de Tantale accentue ce risque. En revanche, tout bien pesé, la guerre de l'eau entre les deux Congo semble de très faible occurrence, chacun d'eux ayant de grandes disponibilités d'eaux et de très faibles possibilités de nuisance sans effet boomerang. En outre, le CICOS est en passe de devenir l'acteur clé de la coopération régionale autour de l'eau, dispensateur de progrès et de paix.

Pour éviter de sombrer totalement, les deux Congo sont condamnés à résoudre la crise de l'eau ; Ils en ont les ressources. Aussi est-il possible de penser que l'eau, réhabilitée, interconnectée à tous les secteurs, serait le moteur du développement de la sous-région constituée autour du bassin du Congo.

ANNEXE 1 : CARTE DU BASSIN DU FLEUVE CONCO

Sources-de Mutoy Mubiala op.cit. (note 20)

ANNEXE 2 : LA FORET DU BASSIN DU CONGO

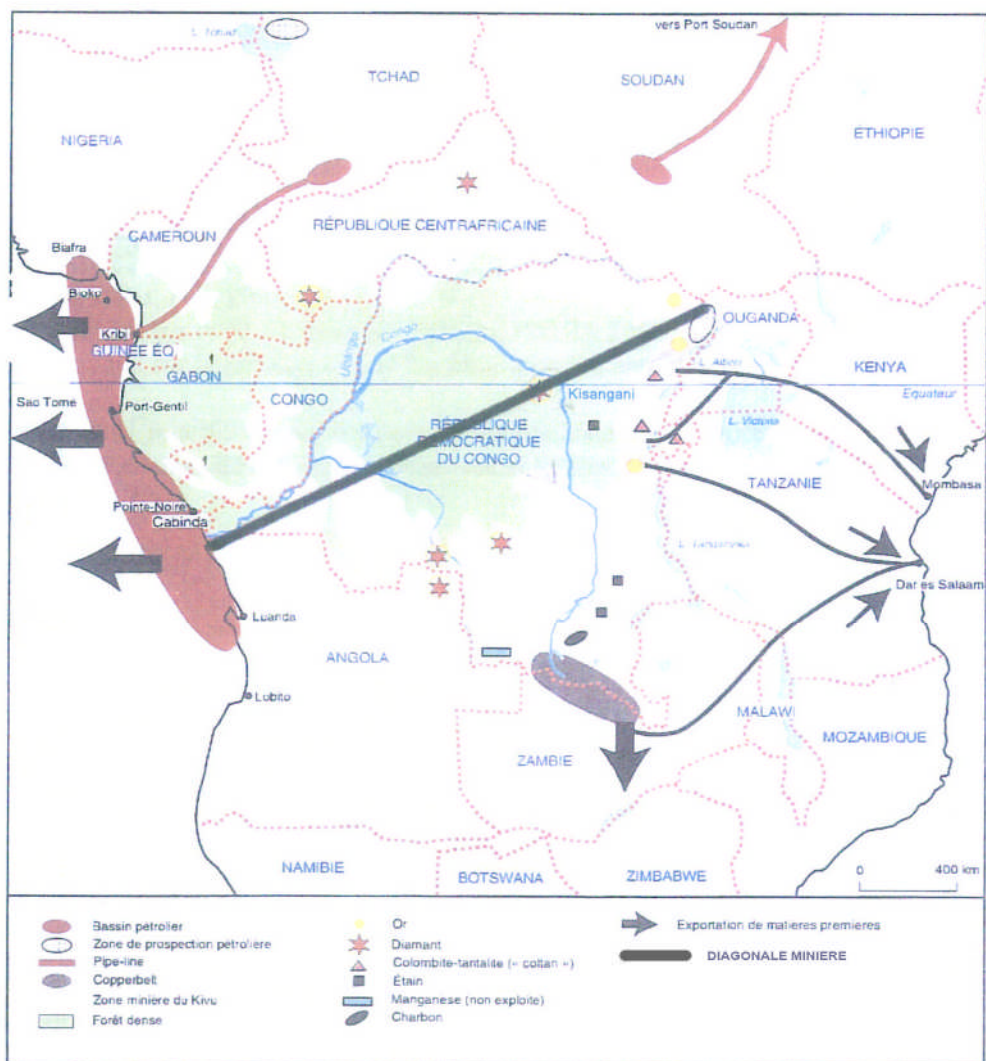
— Limite de la zone des forêts denses tropicales humides

sources du ministère des affaires étrangères, France

ANNEXE 3 : VUE DU BASSIN DE L'AFRIQUE CENTRALE



ANNEXE 4 : DIAGONALE MINIERE



Sources cid, géopolitique de l'Afrique 2006, Lieutenant Colonel Ndongui

BIBLIOGRAPHIE

Documents officiels

- Déclaration de Brazzaville créant le CICOS, Nov. 1999
- Déclaration de Brazzaville créant la COMIFAC, Fév. 2005
- Discours de Jacques Chirac au sommet de Brazzaville sur la conservation de l'écosystème forestier en Afrique centrale, Fév. 2005
- Discours de Koïchiro Matsuura, Directeur Général de l'UNESCO, Avant-Première « Congo River », 30 Mars 2006
- Evaluation hydrologique de l'Afrique subsaharienne, rapport pays : Congo
- Feuille de route pour le développement des ressources en eau en République du Congo, Ministère de l'énergie et de l'hydraulique.
- Initiative Eau de l'Union Européenne, Appui au dialogue national sur l'Eau l'Assainissement et l'Hygiène
- Rapport Aquastat, Fao, 2005
- Rapport mondial sur le développement humain, PNUD, 2006
- Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, l'eau pour les hommes, l'eau pour la vie
- Rapport N°2041 relatif à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, Assemblée nationale française, 26-01-2005

Ouvrages

- S.Adotevi, De Gaulle et les Africains, Paris, Chaka, 1990
- M.Camdessus, Eau, Paris, Robert Laffont, 2004
- S.Chautard, Comprendre la Géopolitique, Studyrama, 2006
- J.M.Chataignier (dir), Etats et sociétés fragiles, Paris, Khartala, 2007
- M.F.Cros, Géopolitique du Congo (RDC), Bruxelles, Complexe, 2006
- Dictionnaire Le petit Larousse illustré, 2007
- S.Diop, Atlas mondial de l'eau, Paris, Autrement, 2003
- F.Fournié (dir.), Aventuriers du monde, Paris, Folio, 2005
- A.M.Frérôt, L'Afrique en question, Ellipses, 2004
- F.Lasserre, L'Eau : enjeu mondial, Paris, Le Serpent à Plumes, 2003
- Le Congo d'aujourd'hui, Jacquard, 2006
- T.Michel, Congo River, Proost, La renaissance du livre, 2006
- M.Mubiala, L'évolution du droit des cours d'eau internationaux à la lumière de l'expérience africaine dans le bassin du Congo/Zaïre, Genève, 1995
- S.Smith, Le fleuve Congo, Paris, Actes sud, 2003
- J.F Bayart, L'Etat en Afrique : La politique du ventre, Fayard, 2006
- F.Bart (dir), L'Afrique Continent pluriel, snde, 2005
- P.Hugon, Géopolitique de l'Afrique, Armand Colin, 2006

Articles et revues

- Cerem, études, septembre 2005
- D.Dorbeau-Falchier, « l'accès à l'eau potable dans les Etats fragiles », in J.M.Chataigner (dir.), Etats et sociétés fragiles, Paris, Katharla, 2007
- C.Leloup, « Le prix de l'Afrique subsaharienne », Cairn
- D.Millet, La dette de Mobutu, CADTM, juillet 2004
- D.Millet, Quelles solutions pour la dette congolaise ? , CADTM, 18 mars 2006
- R.Pourtier, « Ressources naturelles et fragilités de l'Etat : quelques réflexions à propos de l'Afrique centrale », in J.M.Chataigner (dir), Etats et sociétés fragiles, Paris, Khartala, 2007.
- J.F.Ruffin, « un explorateur de légende »,
- C.Wauthier, « Les ratés de la décolonisation en Afrique », Le monde diplomatique, déc. 1990
- L'Express, Objectif terre, du 21 dec 2006 au 3 janvier 2007
- Afrique contemporaine, N°205, printemps 2003

Sites Web

- B.Ndalla, Atelier Commission Internationale du bassin du Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), Kinshasa, 24-25/01/2007, Forum Congo Site
- Institut de Recherche pour le Développement (IRD), <http://www.mpl.ird.fr/suds-en-ligne/fr/eau/fleuves/congo1.htm>
- Aquastat RDC, Aquastat Congo Brazzaville, www.fao.org/ag/agL/aglw/aquastat/main/indexfra.stm
www.lemondediplomatique.fr, la ruée de l'or bleu

Fiche documentaire	i
Sigle	i.i
Sommaire	i.i.i

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	p. 1
---------------------	------

CHAPITRE 1

LES ORIGINES D'UNE FRACTURE HYDRIQUE INATTENDUE

I.1 La fragilité lancinante des Etats	p. 4
<i>I.1.1 La permanence de rivalités en Afrique équinoxiale</i>	p. 4
<i>I.1.2 Des Etats en perpétuelle difficulté</i>	p. 11
<i>I.1.3 Des économies sous perfusion</i>	p. 15
I.2 Des ressources stratégiques galvaudées	p. 18
<i>I.2.1 La Diagonale minière entre rente et déstabilisation</i>	p. 18
<i>I.2.2 Richesse et malédiction entretenues de l'or noir</i>	p. 19
I.3 Les tensions ouvertes de l'eau	p. 21
<i>I.3.1 Disponibilité des ressources en eau</i>	p. 21
<i>I.3.2 Cadre législatif et institutionnel</i>	p. 24
<i>I.3.3 Les ratés de l'approvisionnement en eau potable</i>	p. 26
<i>I.3.4 Faiblesses, contraintes et vulnérabilité de l'eau</i>	p. 27

CHAPITRE II

LES SOLUTIONS PARGMATIQUES ET INTEGREES

II.1 Une appropriation communautaire	p. 34
<i>II.1.1 Sensibilisation et information des populations</i>	p. 34
<i>II.1.2 La participation à l'aménagement des nouveaux quartiers</i>	p. 35
<i>II.1.3 Une gestion de l'eau par la population</i>	p. 38
II.2 Une politique publique innovante	p. 40
<i>II.2.1 Le renforcement des capacités juridiques et institutionnelles</i>	p. 40
<i>II.2.2 La valorisation des bases de données et des informations sur l'eau</i>	p. 43
<i>II.2.3 Réhabilitation des sociétés de production et de distribution des eaux potables</i>	p. 44
II.3 Une coopération internationale centrale	p. 47
<i>II.3.1 Coopération bilatérale autour de l'eau</i>	p. 47
<i>II.3.3 Fleuve Congo, fleuve transfrontalier</i>	p. 49

CONCLUSION	p. 52
-------------------	-------

ANNEXES

1 Bassin du fleuve Congo	p. 54
2 Forêts du Bassin du Congo	p. 55
3 Vue de l'ensemble du Bassin du Congo	p. 56
4 Diagonale minière	p. 57

BIBLIOGRAPHIE	p. 58
----------------------	-------